

(fenêtres) sur . cours)



Supplément au numéro 297



7^e congrès
national du SNUipp
Les textes préparatoires

SOMMAIRE

Page 2	Introduction
Page 4	Thème 1 : comment réussir l'école ?
Page 8	Thème 2 : organisation et fonctionnement de l'école
Page 13	Thème 3 : l'école et ses personnels
Page 18	Thème 4 : quel syndicalisme pour agir en France et dans le monde ?
Page 22	Les mandats du SNUipp

4 thèmes en débat

Les discussions s'organiseront autour de 4 thèmes présents de la page 4 à 21. Ce sont ces documents qui sont amendables et servent de base aux débats d'orientation lors des congrès.

A partir de la page 22, nous vous présentons les mandats actuels du SNUipp construits lors des précédents congrès. Ceux-ci ne sont pas amendables. Ils constituent les textes de référence, « la mémoire vive » des revendications du syndicat.

Edito

C'est Nevers dans la Nièvre qui accueillera cette année le 7^{ème} congrès national du SNUipp.

Une fois de plus, ce moment particulier a l'ambition de proposer à tous un temps de réflexion pour tracer les orientations du syndicat pour les années à venir, élire les membres de l'équipe nationale et une nouvelle direction.

Dans un contexte difficile pour l'école, il est plus que jamais important que notre organisation prenne toute sa place dans l'avenir du système éducatif. Il s'agit ainsi de poursuivre la réflexion et les actions avec toute la profession pour la transformation de l'école et du métier.

Quels changements construire avec les enseignants pour des conditions d'exercices améliorées ?

Quels fonctionnements faut-il envisager pour la réussite des élèves ?

Comment faire pour que les professeurs des écoles dans leur diversité se reconnaissent dans notre syndicalisme en trouvant des réponses à leurs préoccupations ?

Quel syndicalisme promouvoir pour agir aussi sur d'autres terrains que l'école ?

Autant de questions que nous vous proposons de traiter au travers des projets de textes contenus dans ce premier numéro consacré aux débats.

(Fenêtres sur cours)

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC - 128 Bd Blanqui - 75013
Paris

Tél : 01.44.08.69.30 - e-mail : csnuipp@csnuipp.fr
Impression SIEP - Bois-le-Roi • Régie publicité : MISTRAL MEDIA, 365
rue Vaugirard 75015 PARIS Tél : 01.40.02.99.00 • Prix du numéro : 1
euro - Abonnement 23 euros • ISSN 1241 - 0497 • CPPAP 3695 D 73 S •
Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale

Ces dernières années ont été marquées par un contexte difficile pour l'école, comme pour l'ensemble de la société. La remise en cause des services publics, des solidarités et des droits sociaux ont renforcé le creusement des inégalités. Ces politiques libérales ont des effets dévastateurs.

La crise des banlieues de novembre 2005 a été l'expression d'un profond malaise social.

Nous avons dénoncé les mesures sécuritaires adoptées alors par le gouvernement (état d'urgence) et régressives en matière d'éducation (apprentissage junior, remise en cause des ZEP...) en participant aux initiatives unitaires et en appelant à signer l'appel à résister : « non au renoncement ».

Ces mesures, la loi pour l'avenir de l'école, les restrictions budgétaires, les mesures de révision des programmes dessinent une école à l'opposé de la transformation de l'école que nous voulons.

L'école primaire malmenée

La loi Fillon pour l'école a renoncé à faire réussir tous les élèves. L'apprentissage junior en est l'exemple le plus évident, mais c'est aussi le sens du socle commun de connaissances et de compétences. Sa logique fait porter la responsabilité de l'échec à l'élève, à sa famille et aux enseignants.

De la polémique sur la lecture, aux annonces sur la grammaire, le calcul et le vocabulaire, le ministre de l'Éducation Nationale n'a cessé de semer le doute sur l'efficacité de l'école primaire et sur le travail des enseignants sans jamais donner les moyens de lutter réellement contre l'échec scolaire.

Le SNUipp ne s'est jamais résigné à lutter contre les inégalités scolaires, d'autant que la corrélation entre les inégalités sociales et les inégalités scolaires est prégnante. Discours rétrogrades, mesures dangereuses et autoritarisme du ministre qui a poussé son offensive caricaturale jusqu'à des sanctions et des menaces à l'encontre d'enseignants, d'enseignant chercheur et d'IEN.

En donnant des éléments de réflexion, nous avons organisé la riposte souvent dans un cadre unitaire large (réunions, pétition unitaire « *Assez de polémique, des réponses sérieuses !* »). Ces réactions l'ont obligé à des reculs.

Cette politique est aggravée par des budgets qui ne prennent pas en compte l'augmentation des effectifs et qui se traduisent par des dégradations qui mettent en cause le fonctionnement de l'école : effectifs, accueil des 2 ans, formation, remplacement, situations des personnels... La LOLF sert de prétexte à ces remises en cause. La mise en place de *base élèves* suscite des craintes en ce qui concerne le fichier.

Sur la direction et le fonctionnement des écoles, la grève et le blocage administratifs se poursuivent depuis 6 ans. Aucun ministère n'a apporté de solutions

aux attentes des personnels et des écoles. Le SNUipp a décidé de ne pas signer le protocole massivement rejeté par la profession qui n'apporte aucune réponse en terme de temps et de moyens, et a appelé à poursuivre le blocage. Et si le Ministre a cru sortir de cette situation en sanctionnant les directeurs et directrices dans l'action, rien n'est réglé. Le SNUipp continue à demander l'abandon des sanctions et à revendiquer l'ouverture de négociations sur ce dossier.

Transformer l'école, pour la réussite de tous : plus que jamais une urgence.

En intervenant constamment contre la politique éducative de ces dernières années, en alertant en permanence l'opinion..., nous avons tout mis en œuvre pour éviter le repli et le découragement de la profession (rencontres avec la profession au niveau local et national, colloques, publications, université d'automne, manifestations...). L'abandon de la loi Fillon et des mesures regressives reste encore à l'ordre du jour. Face aux attaques menées contre l'école nous avons eu du mal à faire progresser le débat et les actions pour notre projet de transformation de l'école.

Nous restons plus que jamais convaincus qu'il y a urgence aujourd'hui à apporter des réponses au métier d'enseignant des écoles, que ce soit en maternelle comme en élémentaire : travail en équipe, temps de concertation, plus de maîtres que de classes... Il nous faut trouver les moyens avec la profession de trouver un fonctionnement des écoles, un exercice du métier d'enseignant qui permettent à l'école de mieux remplir ses missions et de permettre la réussite de tous les élèves.

Etre présent sur tous les terrains

En 2005, les débats autour du TCE et sur le référendum pour une constitution européenne nous ont amené à contribuer à une réflexion pour la construction d'une autre Europe (éducation, rôle des services publics notamment avec la directive Bolkestein...), mais également à débattre de notre stratégie syndicale en la matière. Le SNUipp, avec la FSU, a pris toute sa place en condamnant et rejetant le TCE.

Le mouvement de grèves et manifestations contre le CPE a montré la détermination de la jeunesse à prendre son avenir en main. Il a prouvé que l'unité (unité entre les jeunes et les salariés, mais aussi unité syndicale) permettait d'obtenir gain de cause face au gouvernement. Le CPE, issu de la loi dite « égalité des chances » est devenu le symbole d'une jeunesse, des salariés et aussi des citoyens mobilisés contre l'institutionnalisation de la précarité et pour des droits éducatifs, sociaux et du travail qui permettent à chacun de réussir dans sa vie professionnelle.

An niveau salarial, le pouvoir d'achat des fonctionnaires n'a cessé de se dégrader depuis 2000 même si les grèves unitaires dans la fonction publique ont permis d'imposer au gouvernement un recul pour l'année 2005. Hélas, depuis, ce front unitaire n'a pas résisté aux manœuvres de division ministérielle.

La mobilisation des enseignants, avec les parents et les citoyens a permis de lutter contre les expulsions des élèves de familles sans papier, de faire reculer partiellement le gouvernement, et de sensibiliser l'opinion publique. Une mobilisation exemplaire dans laquelle le SNUipp a pris toute sa place et qui doit se poursuivre.

La progression du SNUipp aux dernières élections professionnelles, marque la confiance de la profession et le moyen de faire du SNUipp un outil syndical de rassemblement, de réflexion collective et d'action.

Pour autant, le SNUipp comme l'ensemble du syndicalisme fait face à des défis importants : mobiliser largement pour bloquer les attaques et les régressions qui menacent l'école et ses personnels, porter des revendications et des propositions pour transformer l'école pour la réussite de tous, s'engager en recherchant l'unité la plus large possible et l'action avec d'autres acteurs du mouvement associatif et social pour défendre les droits et la justice sociale ici, en Europe et dans le monde.

Les débats s'organisent

Les textes contenus dans ce numéro spécial sont destinés à préparer le congrès national. Chaque section départementale du SNUipp organisera un congrès. Celui-ci contribuera au travail de réflexion qui fixera les orientations du syndicat pour les trois années à venir. Si vous souhaitez alimenter le débat dans la cadre des 4 thèmes, vous pouvez rédiger une contribution (qui ne devra pas dépasser 2 500 signes) et l'envoyer à l'adresse suivante : congres@snuipp.fr ou bien SNUipp, 128 bld Blanqui, 75013 Paris. Utiliser si possible un traitement de texte courant et le format rtf. Ces contributions seront publiées dans un numéro spécial qui paraîtra début mai. La date limite des remontées des textes est fixée au 26 avril.

COMMENT REUSSIR L'ECOLE

1 L'ECOLE MALMENE

1.1 Des réformes rétrogrades

La Loi Fillon, s'inspirant du rapport Thélot, a été votée au printemps 2005. Elle vise à transformer de manière durable le système éducatif. Sa mesure phare est le socle commun, qui sert de référence dans de nombreux domaines : PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative), évaluations, brevet... Le PPRE qui ne vise que les compétences du socle commun, participe d'une conception individuelle et inégalitaire des parcours des élèves. L'exigence pour les élèves les

plus en difficulté est limitée au socle commun tandis que les autres auront droit à la totalité des programmes.

Dans le même axe de renoncement, la réforme des ZEP s'est effectuée par re-déploiement en recentrant des moyens sur les EP1 (réseaux « Ambition réussite »), en excluant à terme les EP3 et en laissant en l'état les EP2.

Les RAR, avec les autorisations de dérogation à la sectorisation pour les élèves qui obtiennent

une mention TB au brevet, loin de voir leurs moyens véritablement renforcés et leurs équipes pédagogiques soutenues, risquent au contraire de devenir un lieu de ghettoïsation accrue. Les bourses au mérite risquent de ne favoriser que la réussite individuelle.

La contractualisation avec les inspections académiques contribue à mettre les établissements en concurrence et autorise la déréglementation du service public.

1.2 Des injonctions pédagogiques

Durant ces dernières années, le Ministre de l'Éducation Nationale a mené une politique « anti-pédagogique » sans précédent. Avec un discours démagogique, soi-disant appuyé sur les neurosciences, il a d'abord remis en cause les méthodes d'apprentissage de la lecture et le consensus qui s'était forgé autour de la complémentarité d'approches diverses. Bernant l'opinion publique à l'aide de formules simples et d'informations mensongères, il persiste dans son approche passéiste en proposant une nouvelle écriture des programmes pour la grammaire, le calcul, le langage en maternelle, l'éducation civique... Le socle commun qui à l'origine ne se substituait pas

aux programmes est prétexte à leur révision.

Pour le SNUipp, les modifications des programmes ne peuvent résulter que d'un travail commun (enseignants, chercheurs, formateurs...). Tout changement nécessite une évaluation préalable. En tout état de cause, leur appropriation par les enseignants nécessite qu'ils participent à leur élaboration et qu'ils soient accompagnés par des actions de formation.

Durant toutes ces années, le SNUipp a cherché à mobiliser la profession, mais aussi les parents, les élus et tous les partenaires de l'école pour mener à la fois le débat et des actions et créer un mouvement en faveur de l'école.

Comment réussir cette mobilisation, mobiliser afin d'obtenir le retrait de ces réformes et injonctions et faire émerger d'autres choix pour l'école ?

Cette politique éducative rétrograde et libérale marque le renoncement à favoriser la réussite de tous les élèves. Le SNUipp et la FSU demandent le retrait de la loi Fillon.

De plus, à l'échelle européenne, alors que l'éducation relève du domaine de responsabilité de chaque Etat membre, on constate des convergences libérales en matière d'évolution des politiques éducatives.

1.3 Démocratisation : où en est-on ?

- Comment réussir une scolarisation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans ?

Tout le monde s'accorde à dire que la démocratisation de l'école marque le pas depuis une dizaine d'années : en dépit d'une amélioration notable, trop de jeunes quittent encore le système éducatif sans aucune qualification. Et le développement de l'apprentissage, accentue cette tendance en privant de facto de nombreux jeunes d'une formation qualifiante d'un bon niveau. Pourtant la corrélation est connue entre les inégalités sociales et les inégalités scolaires. Toutes les études montrent l'importance de posséder une solide formation initiale et d'obtenir un diplôme pour s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. Le SNUipp estime nécessaire que tous les élèves obtiennent un baccalauréat.

Comment permettre dès l'école primaire de mieux lutter contre l'échec scolaire ? Comment lutter contre les sorties sans qualification en permettant à tous les jeunes d'obtenir au moins une qualification de niveau V ?

Comment combattre les inégalités scolaires ?

Les inégalités à l'école existent et sont d'autant plus injustes qu'elles touchent principalement les catégories de la population les plus défavorisées. 15 % des élèves sont encore aujourd'hui en difficulté à l'issue de l'école primaire.

Dès l'entrée en CP, la catégorie socioprofessionnelle des parents est le facteur qui discrimine le plus la réussite des enfants.

La politique de la ville a aggravé la concentration des inégalités sociales sur des territoires limités. Ceux-ci conjuguent inégalités sociales et scolaires.

Pour le SNUipp, la mixité sociale est un des moyens de combattre la ghettoïsation et d'enrayer le déterminisme social.

Est-il possible de réduire les inégalités scolaires alors que les inégalités sociales se creusent ?

Comment le service public peut-il mieux jouer son rôle sur tout le territoire (ZEP, rural, etc... ?)

-Comment garantir la laïcité ?

La laïcité doit garantir la libre conscience et être un facteur du vivre ensemble. Dans une période où le dualisme scolaire persiste notamment dans certaines régions, où les débats sont parfois difficiles sur le rapport à la religion, le SNUipp estime plus que jamais nécessaire que soit respectée la laïcité dans les institutions publiques et notamment à l'école. Le maintien de la loi de 1905 en est une garantie.

Les atteintes à la laïcité de l'école se manifestent également par des intrusions marchandes croissantes sous des formes diverses (offres pédagogiques, financements, publicité, ventes captives). Elles développent des inégalités entre les écoles, entre les élèves et contribuent à conformer les élèves à des modèles marchands. Le Snuipp s'oppose à ces pratiques. Quelles initiatives, en relation avec les partenaires de l'école (parents, mouvements complémentaires...) en direction de l'opinion et des pouvoirs publics pour les mettre hors la loi ?

2. UNE AUTRE ORIENTATION POUR L'ECOLE

2.1 La difficulté scolaire

Il n'existe pas une difficulté scolaire, mais des difficultés scolaires qui nécessitent la mise en place de dispositifs multiples et variés. C'est par des regards croisés, des approches diverses, l'apport de la réflexion de chacun, qu'un travail de prévention et de remédiation peut se mettre en place. Les difficultés d'apprentissage d'un élève ne doivent plus être un problème posé au seul enseignant de la classe mais à l'équipe dans son ensemble. Dans ce cadre, la diversification des approches pédagogiques et des formes de travail, la possibilité de travailler avec un maître supplémentaire, sont des outils qui devraient permettre à plus d'élèves d'entrer efficacement dans l'apprentissage, en particulier s'ils sont accompagnés du temps de concertation et des actions de formation des personnels. *Comment parvenir à la mise en oeuvre de cette mesure ? Comment faire évoluer la*

structure même du fonctionnement de l'école pour permettre un réel travail en équipe ?

En tout état de cause, le PPRE, approche individuelle, ne peut constituer la réponse de l'institution à la diversité des situations de difficulté scolaire. La notion de « contrat individuel » risquerait d'isoler, de stigmatiser, de culpabiliser et de rompre la dynamique de l'apprendre ensemble.

Le SNUipp conteste également l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire, avec la mise en place des PRE (loi Borloo) ou des équipes de réussite éducative. Pour le SNUipp, des réseaux d'aides complets (psychologues et enseignants spécialisés) en nombre suffisant, doivent aussi permettre aux équipes de prévenir et de remédier à la plupart des situations difficiles avec la prise en compte de leurs dimensions psychologiques, cultu-

relles et sociales. Cette équipe professionnelle comprend les enseignants, les personnels des RASED, les personnels sociaux et de santé de l'Education Nationale. Le partenariat avec des équipes de soins extérieures est inclus dans ce travail de prise en charge de la difficulté. *Quels dispositifs, quelle mobilisation des équipes d'école, faut-il prévoir pour les élèves en grande difficulté scolaire ?*

Le nouveau rapport de l'INSERM sur la dyslexie, la dyscalculie et la dysorthographe accentue la tendance à la médicalisation de la difficulté scolaire. Il dédouane le système de toute responsabilité dans l'échec qu'il engendre. Le SNUipp s'oppose à la médicalisation abusive de la difficulté scolaire, aux repérages discriminatoires, ainsi qu'à l'externalisation de la prise en charge de la difficulté scolaire.

2.2 Pratiques pédagogiques, polyvalence et travail en équipe

La politique des cycles, accompagnée de l'heure de concertation avait permis de fonctionner autrement. Elle est mise à mal et la durée du cycle est remise en cause. La polyvalence d'équipe est plus que jamais nécessaire

au vu des nouvelles obligations de l'école, langues vivantes, B2i... Des exigences pèsent sur l'école (lien avec les familles, les élus, des personnels hors Education Nationale...). Tout cela rend indispensable un travail

d'équipe qui ne peut se réaliser uniquement sur la 27ème heure.

Comment parvenir à une réelle polyvalence d'équipe ?

2.3 Culture commune

Pour le SNUipp, l'école primaire joue un rôle fondamental dans la culture commune de haut niveau. C'est en effet non seulement un outil pour une école de la réussite de tous, pour une école démocratique, mais c'est aussi un facteur d'égalité d'accès au savoir pour les plus défavorisés et démunis. Exigeante sur le plan des valeurs et des disciplines, la culture commune doit permettre aux futurs adultes de vivre ensemble, d'accéder à l'éducation aux droits (humains, sociaux, liés à l'environnement...) mais aussi d'être autonomes et responsables. L'acquisition de l'in-

dépendance d'esprit et de l'esprit critique accompagne celle des connaissances et la capacité de s'en approprier de nouvelles. Toutes les recherches montrent que l'ensemble des disciplines et activités participe à l'acquisition des savoirs. Que leur diversité est constitutive d'une culture qui détermine la réussite de tous les élèves ; un atout pour les plus en difficulté. Pour une scolarité réussie, les savoirs doivent être porteurs de sens.

Avec la logique du socle, des savoirs fondamentaux de connaissances et de compétences, l'école

perd l'ambition d'une exigence éducative et culturelle de haut niveau pour tous.

Dans le cadre des programmes nationaux, la question de l'indispensable à maîtriser pour un élève à la sortie de l'école primaire ne mérite-t-elle pas pour autant d'être abordée ? En quel terme ? Avec quel contenu ? Pour quels objectifs ? Comment l'explicitier avec le concept de culture commune ? Comment assurer leur place aux enseignements des disciplines artistiques, de l'EPS, de l'éducation à l'environnement et au développement durable... ?

2.4 L'école maternelle

Il n'est plus à démontrer que l'école maternelle dès l'âge de deux ans est un lieu d'apprentissage scolaire et un facteur de la réussite de tous les élèves. Et si certains veulent aujourd'hui la rendre obligatoire, les familles l'ont depuis longtemps massivement investie. Si le développement du langage est un objectif majeur, le travail autour de l'espace et du temps permet aussi des apprentissages (lecture, mathématiques, activités scientifiques, artistiques ou sportives). Ils donnent à tous les élèves les bases structurantes d'une culture scolaire commune. Cela passe par une pédagogie spécifique adaptée à l'âge des élèves.

La formation initiale doit être améliorée et la for-

mation continue développée en intégrant les résultats de la recherche pour conserver cette spécificité.

L'évaluation fait aussi partie de l'acte d'enseigner en maternelle. Elle se développe ? mais particulièrement, lorsqu'elle concerne des enfants très jeunes, ne passe pas par la représentation graphique ou l'écriture et demande une réelle formation et des conditions adaptées. Quelle forme donner à l'évaluation en maternelle ?

L'école maternelle est un élément du système éducatif et les ruptures et continuités doivent être mieux travaillées. La grande section, dont la particularité est d'appartenir à l'école maternelle et au cycle 2 ne doit pas se transformer en mini-CP.

Comment améliorer la liaison GS-CP ?

Ne faudrait-il pas reconsidérer le temps de l'enfant à l'école en tenant compte des besoins spécifiques de chaque tranche d'âge, de l'organisation de la journée des élèves (restauration scolaire, garderie...) et modifier les règlements départementaux qui font obstacle à une certaine liberté d'organisation du temps scolaire par les équipes enseignantes (rentrées échelonnées, retour après la sieste l'après-midi, répartition des temps d'enseignement, rattachés à des domaines d'activités, ou plus transversaux, etc...)?

2.5 Des dispositifs spécifiques pour besoins spécifiques

Un nouveau classement des élèves regroupe, sous l'intitulé « élèves à besoins particuliers », les élèves ayant besoin d'aides spécifiques, à titre plus ou moins temporaire, pour aborder les apprentissages : jeunes du voyage, primo-arrivants, non-francophones, mais aussi malades ou dans des difficultés sociales importantes. La loi du 11

février 2005, en apportant d'autres procédures pour les situations de handicap, bouscule aujourd'hui les modalités de gestion des situations, qui ne rentrent pas dans le cadre commun. Une différenciation pédagogique plus grande ne peut dispenser du recours à des structures ou dispositifs qui apportent des réponses adaptées à ces besoins

tout en assurant une continuité des parcours dans le cadre scolaire : classes à accueil temporaire (CLIN, classes et ateliers relais...), enseignants ressources ou apportant des aides spécifiques au sein des écoles, organisation de la coordination et du suivi.

2.6 Place des parents à l'école

Il existe une attente très forte des parents à l'égard de l'école notamment pour répondre à l'anxiété face à l'avenir. Leur attitude n'est pas consumériste, mais celle d'usagers qui attendent un service précis.

En même temps, une partie de la population n'a pas de lien - ni de souvenir positif - avec l'école et ses valeurs. Elle souffre d'un éloignement et même parfois d'une défiance vis-à-vis de l'école. *Quelle place donner aujourd'hui aux parents à*

l'école, à tous les parents ? Comment mieux les associer et mener une réflexion sur la co-éducation ? Quel est l'impact des nouvelles mesures (décret sur la place des parents, PPRE et dispositif Borloo) ?

2.7 Le collège de la réussite pour tous

Plus que jamais, le collège est au cœur des enjeux éducatifs. La persistance en son sein d'inégalités criantes, d'échecs trop nombreux et de sorties sans qualification aurait dû conduire à des politiques volontaristes et ambitieuses. C'est la politique inverse qui a été menée depuis 2002 par les gouvernements. Dès la rentrée 2004, était annoncée l'intention de mettre en place « le plus en amont possible » une « véritable diversification du collège », se traduisant en particulier par le développement de l'alternance, qui accroît

les sorties précoces du collège vers la voie professionnelle.

C'est cette logique, aggravée et systématisée, que la loi Fillon a reprise. Lors des rentrées 2005 et 2006, les dispositifs se sont précisés. Socle commun, PPRE, généralisation de l'enseignement en alternance, note de vie scolaire... autant de décisions qui, combinées, risquent de conduire au renforcement des filières ségréguées et à la sortie du cursus des élèves en difficulté. La mise en place de l'apprentissage à 14 ans est par-

ticulièrement emblématique de cette politique.

Au moment où se mettent en œuvre les nouvelles dispositions de la circulaire sur l'organisation des EGPA et les nouvelles procédures d'orientation, toutes les mesures qui touchent le collège (notamment les réductions budgétaires) ont des répercussions sur les structures et dispositifs spécialisés du second degré. *Quels dispositifs d'aides pour les élèves en difficulté ?*

2.8 Accueil des élèves en situation de handicap

En consacrant le droit à la scolarisation des jeunes en situation de handicap, la loi du 11 février 2005 répond en partie aux demandes exprimées depuis de nombreuses années par les parents, les associations du handicap. Le SNUipp a également œuvré dans ce sens. Cependant, ces dispositions ont été mises en œuvre sans moyens supplémentaires, si ce ne sont les auxiliaires de vie scolaire, recrutés en nombre insuffisant sur des contrats de plus en

plus précaires. Les MDPH se sont mises en place de manière précipitée, la nouvelle organisation institutionnelle est peu lisible et parfois peu accessible. De fait, les enseignants ont le sentiment de ne plus avoir de prise sur les décisions. Le manque cruel d'enseignant référent, l'absence de formation et d'information, contribuent largement à ces difficultés. L'information, la formation, du temps de concertation, des véritables services

d'accompagnement et de soins sont des conditions indispensables pour réussir la scolarisation, en milieu ordinaire, des élèves handicapés.

Une réflexion doit se développer sur un certain nombre de questions : scolarisation et prise en charge des élèves présentant des graves difficultés du comportement, de place et rôle des établissements spécialisés et de leurs personnels, statut et missions des AVS...

2.9 Formation recherche, expérimentations

La diminution, depuis plusieurs années, de l'offre de formation continue, qui se réduit de fait aux demandes institutionnelles, prive les enseignants de l'accès à la recherche, aux innovations pédagogiques, et à l'actualisation indispensable des connaissances.

Pour que les pratiques et que les conceptions de l'enseignement évoluent, les maîtres ont besoin d'une formation initiale et continue de qualité, sur un temps suffisant. L'appui sur les résultats de la recherche, leur mise

à disposition facilitée devraient être une préoccupation constante.

Le SNUipp est favorable aux expérimentations (basées sur le volontariat) en lien avec la recherche, qui permettent d'explorer des pistes pour travailler autrement. A l'inverse, le SNUipp dénonce les expérimentations imposées sans concertation et poursuivies ou abandonnées sans évaluation.

Aucun bilan n'a jamais été dressé des expérimentations

en cours (CP à effectifs réduits, maîtres surnuméraires...). Pourtant la dernière expérimentation s'était révélée positive et avait permis une meilleure connaissance de l'élève du fait des regards croisés, de la mise en place de projets pédagogiques innovants...

Comment le SNUipp peut-il, avec des équipes de chercheurs, être moteur dans la relance d'expérimentations nécessaires ?

2.10 Pratiques d'évaluation, notation

Au fil du temps, la conception de l'évaluation a évolué, des outils nationaux ont été proposés ou imposés : leur utilisation excessive (mise en concurrence des écoles...) pour d'azutres buts que la mise en place de remédiations au sein

de l'école a entraîné une non appropriation, une méfiance des enseignants à l'égard de ce qui devrait être conçu comme un outil à la disposition de chacun. L'évaluation CE1, dans sa première version expérimentée en 2005/2006,

semblait avoir reçu un bon accueil alors que la nouvelle version fait l'objet de sévères critiques.

Pour le SNUipp, l'évaluation diagnostique des élèves telle qu'elle était effectuée en CE2 et en 6ème aurait pu consti-

tuer un levier important de transformation des pratiques, si elle avait été systématiquement accompagnée d'une réflexion et des moyens nécessaires à la conception et à la mise en oeuvre des remédiations. Son déplacement qui n'a pas été justifié, au CE1 et au CM2, entraîne les mêmes exigences. Par contre, les évaluations des paliers du socle et de la fin de chaque cycle ne peuvent, en aucun cas, constituer

un examen de passage, ni une évaluation des pratiques du maître.

Pour le SNUipp, la pratique du redoublement doit être discutée.

Même si certains aspects dans la conception et l'utilisation des résultats peuvent être interrogés, les évaluations internationales des systèmes éducatifs, type PISA, constituent

un instrument de réflexion.

Comment le SNUipp peut-il participer à la réflexion sur les différentes formes de l'évaluation (évaluation en relation avec le projet pédagogique, évaluations institutionnelles) ? Comment maîtriser la logique d'une évaluation excessive, d'une tendance au tri et à la sélection opérée à partir d'évaluations-sanctions ?

2.11 L'école hors de France

Partout, à l'étranger, nous assistons au désengagement de l'Etat : que cela soit à l'AEFE, ou dans le réseau culturel et de coopération. Dans les TOM, la situation est très variable. A Mayotte, confrontée à une hausse démographique importante, les conditions d'enseignement ne cessent de se

dégrader : un plan d'urgence pour assurer l'égalité des droits avec les élèves de métropole est nécessaire.

Dans les écoles hors de France, la réussite de tous les élèves passe, comme en France, par le développement de la scolarisation en maternelle, l'intégration des enfants

handicapés, une réelle prise en charge et un suivi adapté des élèves en difficulté. Le SNUipp revendique la mise en place d'un véritable dispositif d'aide aux élèves qui en ont besoin dans les écoles françaises de l'étranger qui, aujourd'hui, n'existe toujours pas.

2.12 Vie de l'enfant

- Temps de l'enfant

L'aménagement du temps de l'enfant, le calendrier scolaire sont souvent établis en dehors des besoins et des rythmes des enfants. Ils s'adaptent le plus souvent à l'organisation des territoires, du temps de travail des familles et des impératifs économiques.

Comment penser le temps scolaire en prenant en compte toutes les dimensions de la vie de l'enfant y compris l'organisation familiale ?

Les modes de gardes des très jeunes enfants (avant l'école maternelle) et le lien qui peut être établi entre ces structures d'accueil, les familles et l'école maternelle doivent être repensés pour permettre une transition sa-

tisfaisante pour tous et le maintien, voire le développement, de toutes les possibilités de choix actuellement offertes.

Comment permettre aux équipes des écoles de mieux intervenir sur les questions du temps périscolaire (garderie, cantine, activités du mercredi, etc...), des transports scolaires, pour concilier tous les points de vue ?

D'une manière générale, pour le périscolaire, quelle place pour les associations complémentaires de l'école ?

- Santé scolaire

Concernant la santé scolaire, le constat est affligeant et le suivi de plus en plus difficile, alors qu'un bon état de

santé contribue à la réussite scolaire. La visite médicale pour entrer au CP, en fin de grande section, était obligatoire. Dorénavant, les enseignants doivent signaler les élèves en difficulté au médecin scolaire. Seuls ces derniers bénéficient de la visite médicale.

Les nombreuses questions relatives à la santé qui font désormais partie des programmes (éducation à, lutte contre l'obésité, etc...), justifieraient le développement de la médecine scolaire.

Il faut que l'accès à la médecine scolaire soit garanti à tous les enfants dans le cadre d'une politique de santé publique.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

L'organisation et le fonctionnement de l'école sont soumis à de multiples facteurs : hausse démographique, insuffisance du nombre de postes, rôle des municipalités et des EPCI, politique de l'administration départementale, cadre de la LOLF (loi organique de la loi de finance), sectorisation... Dans un contexte de restrictions des dépenses publiques, l'aspiration à un service public de proximité capable de réduire les inégalités (ex : la mise en place d'écoles maternelles dans les zones rurales) et les fractures sociales portées par les acteurs locaux se heurtent au désengagement de l'Etat. En quelques années, plusieurs textes législatifs (loi Borloo, loi Fillon, libertés et responsabilités locales, Lolf) et dispositifs (ambition réussite, réussite éducative) menés dans la précipitation et sans concertation, modifient considérablement l'école, l'ensemble des politiques éducatives locales et les rapports entre l'école et les collectivités territoriales. Le chômage, la précarité, l'exclusion sociale et la pauvreté pèsent de plus en plus lourdement sur un nombre de plus en plus important d'élèves et de familles. La direction et le fonctionnement de l'école se trouvent confrontés à ces changements dans un contexte où se renforcent précarité et inégalités. Le bien fondé de la sectorisation est remis en cause et l'enseignement privé est favorisé.

1. DES EFFECTIFS EN HAUSSE, DES BUDGETS EN CONSTANTE RÉGRESSION

Depuis 1997, la dépense d'éducation progresse moins vite que le produit intérieur brut (PIB) et la part de la dépense intérieure de l'éducation dans le PIB diminue régulièrement. En primaire, le coût moyen d'un élève en France reste inférieur à la moyenne de l'OCDE.

Alors que l'éducation devrait être considérée comme un investissement, des milliers de postes ont été supprimés ces dernières années dans l'Education nationale alors que les études démographiques montrent une progression constante du nombre d'élèves jusqu'en 2012.

Dans le premier degré, de 2003 à 2007, 4 101 emplois ont été créés pour 184 901 élèves de plus, soit un poste pour 45 élèves supplémentaires. Le taux d'encadrement qui s'était amélioré de 1996 à 2003 baisse continuellement. En moins de 10 ans, le taux de scolarisation des

élèves de moins de trois ans a chuté de 38 à 21 %, la scolarisation des 2 ans n'est plus garantie, même dans les ZEP. L'insuffisance de moyens se traduit par une perte sur le qualitatif et hypothèque la transformation de l'école que nous revendiquons.

L'Etat assure une responsabilité essentielle en répartissant les moyens d'enseignement entre les académies. Il n'est pas anormal que les dotations tiennent compte de la taille moyenne des écoles, de leur ruralité ou de certaines caractéristiques socio-démographiques (taux de chômage, de RMI, etc...). Pourtant, la tendance actuelle est plutôt celle de la normalisation du P/E, variable mesurant le nombre de postes pour 100 élèves. Pour le SNUipp, la répartition des moyens d'enseignement devrait se fonder sur une analyse approfondie des spécifi-

cités de chaque département et de leurs évolutions.

Des études récentes (travaux de Piketti par exemple) donnent un relief particulier à la question des effectifs et tendent à démontrer qu'une baisse significative de ceux-ci a des conséquences positives sur la réussite des élèves, notamment en ZEP. L'évolution des effectifs, comme les besoins nouveaux, appelle au contraire une programmation et une augmentation plus forte des recrutements.

Comment mieux mobiliser sur les questions budgétaires? Comment lier les actions de carte scolaire à ces mobilisations ?

2. DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

Depuis le dernier congrès le blocage administratif s'est poursuivi et élargi. A plusieurs reprises, la profession (journée d'action, semaine sans directeur, etc...) s'est mobilisée à l'appel du SNU, du SGEN et du SE. Le ministère a reconnu la gêne qu'elle impliquait. Le ministère de F. Fillon s'est borné à proposer une augmentation indemnitaire et à achever la mise en place des décharges des écoles à 5 classes. En décembre 2005, le ministère de Robien a été contraint d'ouvrir de nouvelles discussions qui ont d'abord débouché sur un constat qui a mis en évidence l'alourdissement et la diversification des nouvelles charges de travail qui pèsent sur la fonction de direction d'école depuis la publication du décret de

1989. Au printemps 2006, le ministère a fini par présenter un protocole comportant :

- l'attribution d'un quart de décharge au moyen d'un stage filé pour les écoles à 4 classes.
 - deux jours en début d'année pour les écoles de moins de 4 classes.
 - une aide administrative effectuée par un EVS par école jusqu'en juin 2007.
 - une augmentation de l'indemnité de 15 euros par mois.
- Contre l'avis de la majorité des organisations syndicales du premier degré, le protocole sur la direction d'école a été mis en application unilatéralement, notamment le recrutement des EVS et les décharges de direc-

tion à 4 classes assurées par les PE2 dans le cadre des stages filés. Deux décisions qui, par leur nature et leur mise en place précipitée, ont eu des conséquences sur l'organisation et le fonctionnement des écoles, la formation initiale et continue des stagiaires et des enseignants. Si l'attribution d'une journée de décharge aux 7000 écoles à 4 classes est une mesure qui reconnaît les besoins des écoles, sa portée est cependant limitée du fait de l'absence de créations des postes nécessaires. Le SNUipp, après consultation et en accord avec une large majorité d'enseignants, n'a pas signé le protocole et, avec le SGEN, a décidé de relancer le mot d'ordre de blocage administratif.

La décision d'infliger des retraits sur salaire aux directeurs en grève administrative est inadmissible et injuste. Ces dernières années ont été marquées par une augmentation significative des charges qui pèsent sur les équipes et particulièrement les directeurs soit par les réformes successives, soit par la part toujours plus grande des relations nécessaires avec divers partenaires de l'école, soit par de nouveaux dispositifs (stages filés, EVS, Base élève, ...)

Le dossier direction d'école est perçu comme en panne par bon nombre de nos collègues qui ne voient pas de perspectives concrètes s'ouvrir. Ils continuent d'exiger clarification des missions et reconnaissance de la fonction.

Dans le même temps, aucune évolution significative du fonctionnement des écoles n'est proposée ou même mise en débat à l'occasion des groupes de travail instauré par le ministère.

Le dossier direction et fonctionnement de l'école n'est pas réglé. Le SNUipp s'est toujours opposé à la mise en place d'un statut. Certains collègues nous interpellent sur la question du statut de l'école et des directeurs. Le SNUipp doit-il ouvrir le débat sur ce sujet ? Quelles propositions en terme d'évolution du fonctionnement de l'école doit-il porter ? Quelles modalités d'action ?

3. LA LOLF

Associée à la volonté de réduire la dépense publique, la LOLF est utilisée principalement comme un outil de pilotage et de compression de la masse salariale tant en matière du nombre d'emplois que de rémunérations.

3.1 Quels indicateurs ?

« Passer d'une logique de moyens à une logique de résultats » tel est l'objectif affiché par la LOLF et ses indicateurs de performance. De fait, les indicateurs retenus ciblent la performance budgétaire, au détriment de l'efficacité des politiques publiques. Bon nombre d'indicateurs retenus pour le programme « premier degré », en tentant de s'approcher d'une valeur cible artificielle, traduisent plus la recherche de « gains de productivité » qu'un souci d'efficacité.

L'indicateur « part du potentiel enseignant en responsabilité d'une classe », exprimé en équivalent temps plein peut être questionné. Un certain nombre de collègues qui n'ont pas la responsabilité d'une classe ou l'entière responsabilité d'une classe assure des missions essentielles. L'utilisation de ce type d'indicateurs est dangereuse, car elle ne prend pas en compte l'intégralité des missions qui sont confiées aux enseignants des écoles. Pour le SNUipp, la question de l'efficacité et de l'éva-

luation du service public d'éducation est légitime. Elle ne peut se limiter à quelques critères chiffrés qui ne donnent qu'une vision partielle du fonctionnement de l'école.

Le SNUipp demande que l'évaluation fasse l'objet d'une large concertation entre l'Etat, les personnels et les usagers, à toutes les étapes du dispositif : définition des objectifs et des indicateurs, analyse et restitution des résultats.

3.2 Les budgets opérationnels de programme et les programmes « premier degré »

Les BOP concentrent entre les mains des recteurs de larges responsabilités qui touchent à la gestion du premier degré, tant en ce qui concerne la répartition des moyens, que la gestion des personnels.

Pour ne donner qu'un seul exemple, la décision finale de ne verser l'ISSR que sur les jours effectifs de remplacement est mise en place par le recteur.

La concertation, à tous les niveaux (ministère, rectorats,

inspections académiques, etc) est au mieux embryonnaire, souvent inexistante.

Dans certains départements, le SNUipp a obtenu de la transparence. Mais trop souvent les documents élaborés à l'occasion des CTPA ou CAEN restent lacunaires et peu pertinents pour rendre compte de la mise en œuvre du programme premier degré aux échelons académique et départemental.

Le SNUipp demande que des groupes de travail académiques, regroupant les organisations syndicales représentatives des personnels du 1er degré, soient constitués et consultés.

Comment le SNUipp se situe-t-il et intervient-il dans les instances académiques ? En matière de carte scolaire, quel bilan peut-on tirer du pilotage académique ? En terme d'équité, de transparence et de concertation ?

4. L'EXPÉRIMENTATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Sous couvert de mutualisation de moyens et de coordination des différentes politiques éducatives, le décret d'application sur l'expérimentation des EPEP vise, à profondément redéfinir le partage des compétences, entre l'école et les collectivités territoriales, auxquelles serait confié un rôle de pilotage et de gestion du premier degré.

Les élus locaux seraient majoritaires au sein du conseil d'administration présidé par l'un d'entre

eux, avec voix prépondérante. Les prérogatives du conseil d'administration s'étendraient jusqu'à l'organisation pédagogique de l'établissement sur laquelle il devra se prononcer. La recherche de partenariats et la contractualisation de financements extérieurs, le recrutement de personnels sont favorisés.

Le directeur de l'EPEP, dont la fonction essentielle est de préparer et d'exécuter les décisions du

conseil d'administration, se voit placé dans un rapport hiérarchique vis-à-vis des autres directeurs et des adjoints. Le SNUipp s'oppose au statut d'emploi fonctionnel envisagé par le ministère.

Le SNUipp demande le retrait du décret et s'oppose à son application.

Quelles initiatives syndicales ? Quelle campagne nationale d'opinion ?

5. QUELS NOUVEAUX MÉTIERS ? QUELS BESOINS ?

Aide à l'encadrement, à la surveillance, à l'accompagnement, aux tâches administratives, documentation, maintenance informatique. Depuis maintenant une dizaine d'années, de « nouveaux » besoins des écoles se sont affirmés. L'émergence de nouveaux métiers, aux côtés des enseignants, s'est imposée.

Le SNUipp demande la création des postes statutaires correspondant à ces nouveaux métiers (Cf. corpus)

Les seules réponses apportées sont le recours massif à des dispositifs et des emplois de plus en plus précaires qui tendent à être normalisés comme moyens de gestion des besoins et modes d'intervention sur l'évolution de

l'organisation et du fonctionnement des écoles.

La victoire des jeunes et des salariés sur le CPE a montré qu'il était possible de faire reculer les logiques de précarisation des emplois.

Toutefois, les difficultés pour mobiliser tous les personnels des écoles (enseignants et personnels précaires) sur

ces questions sont réelles. Elles témoignent du travail de réflexion et de conviction qu'il faut poursuivre avec toute la profession.

Comment mieux appréhender l'impact de l'entrée massive de personnels précaires dans le fonctionnement des écoles ? De quels outils nous dotons-nous pour mieux cerner ces questions avec l'ensemble des personnels ? Ne faut-il pas proposer aux syndicats de la FSU concer-

nés, au niveau national comme dans les départements, la mise en place d'un cadre de suivi fédéral permanent ? Les écoles peuvent-elles accueillir des dispositifs d'insertion ?

La création d'emplois publics d'auxiliaires de vie scolaire en nombre suffisant pour assurer l'accompagnement de tous les élèves en situation de handicap qui en

ont besoin est une nécessité. Cela doit s'accompagner de la mise en place de la formation correspondant à cette fonction particulière.

Le fonctionnement des écoles et des équipes, la réussite des élèves, nécessitent la stabilité de personnels formés et la pérennisation de ces emplois.

Plusieurs pistes sont à étudier. (Voir thème 3)

6. L'ARGENT À L'ÉCOLE : PÉRÉQUATION

Crédits pédagogiques, de fonctionnement, infrastructures sportives, culturelles, classes transplantées, intervenants, transports, TICE, constructions scolaires, rénovation, accessibilité des locaux... le financement de

l'école par les collectivités territoriales est extrêmement inégalitaire et peut varier de 1 à 10 selon les communes. Le SNUipp siège au conseil territorial national (mis en place par la loi sur les libertés locales) qui traite des in-

égalités sur le territoire : *Comment mieux définir le contenu du cahier des charges que nous revendiquons ? A quel niveau doit s'organiser la péréquation ? Quel rôle de l'Etat ? Des collectivités territoriales ?*

7. LA SECTORISATION : UN OUTIL AU SERVICE DE LA MIXITÉ SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ

Dans le premier degré, ce sont les conseils municipaux qui délimitent les secteurs de recrutement des écoles. Le maire accorde les dérogations, accepte ou refuse les inscriptions hors commune.

Des propositions ministérielles tendent à assouplir la sectorisation, notamment en élargissant le choix des familles à plusieurs établissements scolaires. Ces mesures, si elles étaient effectives, iraient à l'encontre du principe de mixité sociale. Dans le même temps, l'obligation faite aux municipalités de financer la scolarisation hors commune des élèves du privé favorise les stratégies de contournement.

Si la mise en œuvre de la carte scolaire ne permet pas d'assurer totalement la mixité sociale, sa suppression, derrière l'apparence d'une liberté nouvelle, accentuerait les inégalités dans de nombreux quartiers. Elle pourrait également avoir des conséquences dans les zones rurales où de nombreux villages risqueraient de connaître un départ d'élèves vers les villes plus importantes.

En tout état de cause, pour le SNUipp, seule une politique éducative qui favorise l'existence d'une école publique de qualité sur tout le territoire, avec des moyens considérablement renforcés dans les secteurs, qui subissent le plus les conséquences des politiques libérales et

de désengagement de l'Etat, peut permettre à celle-ci d'accomplir ses missions au service de tous les élèves. Le SNUipp demande un état des lieux des politiques de sectorisation du 1er degré. Il considère que l'élaboration de la carte scolaire ne peut avoir d'autres objectifs que de définir des règles précises et la transparence pour tous et de favoriser une réelle mixité sociale.

Quelles mesures, y compris contraignantes pour les mairies, les familles, les écoles, pour favoriser la mixité sociale ?

8. LES ZEP, REP ET RAR ET LES DISPOSITIFS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (DISPOSITIFS BORLOO)

8.1 ZEP, REP, RAR

Les politiques de la ville et d'aménagement du territoire n'ont pas empêché ces dernières années, dans un contexte de chômage de masse renforcé, une concentration accrue des difficultés sociales dans des quartiers. La « prétendue » relance des ZEP, a été réalisée à moyens constants, par redéploiement des moyens en établissant 3 zones (EP1, EP2 et EP3, ces dernières devant sortir du dispositif). Les 249 EP1 (« Ambition Réussite ») bénéficient de 1000 enseignants référents (25 % des emplois ont été pourvus par des professeurs des écoles) financés par la suppression d'heures en collège, ainsi que de 3000 assistants pédagogiques supplémentaires. La priorité au remplacement et à la nomina-

tion des RASED dans les RAR se fait à moyens constants et donc au détriment des autres écoles. Le conseil de zone a été remplacé par un comité exécutif. Les écoles ont d'abord été exclues du dispositif.

Les autres réseaux de l'Education Prioritaire (EP2 et EP3) resteront sans autre moyen que ceux que les recteurs décideront ou pourront leur consacrer. La « relance » préconise aussi une nouvelle gestion des personnels et des carrières. Ce sont le plus souvent les principaux de collèges qui déterminent le profil des postes des enseignants supplémentaires, donnent leur avis sur la façon de servir de ces personnels. Ceux-ci auront des

avantages de carrière (promotion, mutation). Or, c'est d'abord du temps et une amélioration des conditions de travail pour fonctionner en équipe que réclament les collègues des ZEP. Le SNUipp demande l'abandon de cette relance.

Quel bilan effectuer de la politique des ZEP ? Des mesures ambitieuses réussies dans les écoles ? De l'intervention des professeurs référents du premier degré ?

Dans le débat sur la discrimination positive, quelles propositions avoir ? Faut-il revoir la carte des ZEP ? Quelles sont les conditions et les mesures nécessaires à une véritable relance de la politique des ZEP ?

8.2 Les dispositifs Borloo

Les dispositifs de réussite éducative ont pour but de, hors temps scolaire, « repérer et accompagner les enfants et adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires, en

cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement ». Des budgets importants sont octroyés aux municipalités volontaires par le ministère de l'emploi, au détriment d'autres fi-

nancements sociaux. Ce dispositif risque d'entraîner l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire qui renforce les inégalités territoriales. Ces dispositifs sont en cohérence avec la

place centrale qu'occupe le maire, lui donnant un rôle pivot dans les politiques éducatives. Le SNUipp s'oppose à la diffusion de listes nominatives d'enfants qui pourraient permettre le croisement des fichiers (le projet de loi sur la délinquance nous fait craindre une réutilisation abusive de ces données). Il considère que c'est à l'intérieur de l'école que doivent être mises en oeuvre

d'abord la prévention, puis la prise en charge de la difficulté scolaire. Cela exige un renforcement des moyens et des équipes : RASED, infirmières, assistantes sociales, médecins scolaires. L'école ne peut pas à elle seule régler tous les problèmes sociaux, mais doit contribuer à la lutte contre les inégalités. Par ailleurs, le principe de responsabilisation individuelle de l'échec scolaire culpabi-

lise élève et famille et risque de peser sur le devenir social du jeune, ce qui n'est pas acceptable. *Il appelle les collègues à la vigilance afin que les missions de l'école ne soient pas dévoyées. Quel bilan effectuer de leur mise en place ? De leur relation avec l'école ?*

9. LA PETITE ENFANCE

La possibilité de scolariser les enfants à partir de 2 ans doit être développée et assurée dans les meilleures conditions pour toutes les familles qui le demandent.

Les offres de garde des enfants de moins de trois ans sont très diverses et très inégales sur tout le territoire, pénalisant les parents aux revenus les plus modestes qui ne peuvent pas avoir recours à une garde à domicile, et pour qui l'accès à la crèche est souvent très aléatoire.

Le SNUipp doit-il demander la création d'un service public de la petite enfance garantissant à tous les parents qui le souhaitent l'accès à un mode de garde hors du domicile ?

Ce service public de la petite enfance doit aussi prendre en compte les enfants des familles les plus socialement défavorisées, parfois en rupture totale avec la société, et leur permettre par l'intermédiaire des structures passerelles, dotées de moyens humains et matériels satisfaisants, de

renouer le lien à l'école qui permettra à leurs enfants une scolarité satisfaisante.

Les zones rurales doivent, elles aussi, voir leurs conditions d'accueil de la petite enfance améliorées et la scolarisation précoce développée pour éviter de longs transports vers la ville qui entraîneraient à terme une fermeture des écoles rurales.

10. L'INTÉGRATION DES IUFM

L'intégration des IUFM dans les universités, instituée par la loi Fillon, est prévue pour avril 2008. L'intégration des IUFM de Versailles et d'Aix-Marseille, au 1er janvier 2007, hors tout cadrage national, met en lumière les difficultés à résoudre : autonomie budgétaire des instituts dans l'université, moyens financiers fléchés pour répondre aux besoins en personnels et de fonctionnement. Les règles de composition du Conseil de l'IUFM intégré doivent garantir la représentativité des enseignants. Le SNUipp dénonce l'absence de définition, au plan national,

de ce que doivent être les modules de pré-professionnalisation en licence, d'un cadrage horaire précis en PE1 et PE2, des contenus de formation et des modalités d'évaluation en PE2, ainsi que le manque de précision sur l'attribution des « crédits master ». Le SNUipp s'oppose à ce dispositif qui fragilise l'unité de la formation au niveau national et hypothèque les possibilités d'une amélioration de la qualité de la formation.

Le SNUipp revendique une amélioration de la formation initiale et sa reconnaissance au niveau

master. Une meilleure articulation entre démocratisation de l'université, formation des maîtres et entrée dans le métier doit être recherchée.

Quel master pour les professeurs des écoles, sans décrochage avec le second degré, et dans le cadre du LMD ?

Quelle place et quelle formation pour les formateurs d'enseignants du premier degré ?

Comment œuvrer et participer au développement de la recherche ?

10.1 Alternance et stages filés

Le SNUipp a voté contre le nouveau cahier des charges de la formation des maîtres qui doit entrer en application à la prochaine rentrée. Il dénonce la baisse du volume de formation initiale. Le nouveau cahier des charges redéfinit notamment les modalités de l'alternance professionnelle et de l'évaluation de la formation.

Il entérine le nouveau dispositif de stages en responsabilité des PE2 qui, depuis cette rentrée, s'effectue pour partie sous forme d'un stage filé d'un jour par semaine sur 30 semaines. Deux stages massés de trois semaines, sur les autres cycles de l'école primaire complètent l'alternance sur le terrain pendant l'année de formation PE2. Le SNUipp a dénoncé une conception de l'alternance centrée principalement sur l'expé-

rience de terrain.

Prévus initialement comme moyens de décharges des directeurs des écoles à 4 classes, les PE2 sont, selon les départements, également affectés sur d'autres supports (directions de 5 classes et plus, compléments de temps partiel...). Dans de nombreux départements, la mise en place des stages filés s'est traduite par une diminution de la formation continue. Les difficultés liées à la mise en place du stage filé pendant l'année 2006-2007 ont été importantes ; un bilan est nécessaire. Pour le SNUipp et à la demande des PE2 ayant expérimenté le dispositif au cours de l'année 2006-2007 les affectations (éloignement et difficulté du poste) doivent prendre en compte les nécessités de la forma-

tion. Par ailleurs, une formation avant la prise de fonction, une charte du stage filé qui donne à tous les personnels concernés des repères communs, un suivi de qualité par des formateurs IUFM et une évaluation progressive sont indispensables.

La PE2 au coeur de l'alternance professionnelle : quels contenus de formation pour un cursus inscrit dans la durée (Licence, PE1, PE2 puis T1 et T2) ? Quel rôle, quelle formation pour les enseignants et les équipes des écoles accueillant des PE2 ? Quelle évaluation de la formation sachant qu'elle définit le profil des enseignants de demain ? La professionnalisation peut-elle être déclinée uniquement par un référentiel de compétences ?

10.2 L'entrée dans le métier

D'après le nouveau cahier des charges de la formation, 50 heures de formation initiale sont reportées en T1. La formation initiale continuée sur les deux premières années d'exercice du métier (4 semaines en T1, 2 semaines en T2) est à présent prise en charge par l'IUFM. Le fait que la T1 et la

T2 soient désormais considérées comme de la formation initiale risque d'avoir des conséquences sur les possibilités de mutation de ces collègues. *Comment favoriser l'entrée dans le métier ? Affectations et accompagnement peuvent-ils être mieux définis ? Par ailleurs se pose la question de*

l'accompagnement des débutants et des équipes et, dans ce cadre-là, de l'évolution des missions et de l'organisation des équipes départementales et des circonscriptions.

11. LE FINANCEMENT DU PRIVÉ

Au prétexte du libre choix des familles, l'article 89 de la loi sur les libertés et les responsabilités locales et sa circulaire d'application font obligation aux municipalités de financer la scolarisation des élèves du privé hors commune de résidence.

Ces mesures renforcent le dualisme et la concurrence scolaires. Elles accentuent les inégalités de

traitement entre le public et le privé, le financement de la scolarité des élèves dans une école publique hors résidence étant soumis à l'appréciation des maires.

Les possibilités de contournement de la carte scolaire et la ségrégation scolaire s'en trouvent renforcées.

Pour le SNUipp, l'unification du système d'enseignement reste un objectif, ce qui suppose dans l'immédiat l'exclusivité du financement public au service public et laïque d'éducation.

Le SNUipp continuera à oeuvrer dans le cadre unitaire le plus large possible, à l'abrogation de ces dispositions. Quelles propositions ?

12. HORS DE FRANCE

Le SNUipp réaffirme son attachement au fonctionnement démocratique des établissements français à l'étranger. La nouvelle circulaire de vie scolaire AEFE reconnaît la place de l'école pri-

maire dans tous les conseils d'établissement. Dans le même temps, le rôle des conseils des maîtres et conseils d'école doit être renforcé. Par ailleurs, le SNUipp se bat pour stopper les dé-

rivés de « marchandisation » qui se développent pour financer les investissements des établissements (partenariats public-privé, concessions diverses ...).



L'ECOLE ET SES PERSONNELS

Au ministère de l'Éducation Nationale, la division des personnels enseignants est devenue la direction générale des ressources humaines. Plus qu'un simple changement de vocabulaire, c'est surtout une prétendue « modernisation » de son rôle dont il s'agit. Les politiques qui sont développées vont dans le sens d'une individualisation des carrières, des rémunérations, d'un renforcement du rôle de la hiérarchie et de la place du « mérite » dans la gestion des personnels. Avec comme résultats, la mise en concurrence des personnels, la déréglementation et l'accroissement des inégalités.

Dans un contexte marqué par la pression du chômage, le développement de la précarité et de la pauvreté et les mesures régressives des retraites par exemple, les questions liées au statut de fonctionnaire, de garantie du pouvoir d'achat, de défense de la situation matérielle des enseignants des écoles, d'amélioration de leurs conditions de travail et de formation sont un enjeu syndical majeur.

Depuis 2005, dans la continuité des mobilisations des personnels de la fonction publique qui, comme dans le reste de la société, ont remis sur le devant de la scène les questions de salaires, de pouvoir d'achat, d'inégalités, de sécurisation des parcours professionnels et de formation, le SNUipp, dans la FSU, construira les cadres unitaires d'action pour permettre aux personnels de s'opposer aux régressions et imposer des progrès collectifs en matière sociale.

1. RECRUTER, FORMER, ÉVALUER

1.1 Refuser la précarité dans les écoles

Les dispositifs d'emplois aidés qui se sont succédés depuis 1997 ont entraîné un développement de la précarité dans les écoles : assistants d'éducation, EVS, AVS, contractuels LV...

La dégradation des conditions d'emploi et de rémunération est régulière : temps partiel imposé, rémunération au SMIC horaire, contrats à durée déterminée, problèmes de renouvellement...

Le SNUipp, avec la FSU, exige l'arrêt du recours à l'emploi précaire. Il demande que soient assurées aux

personnes recrutées sur ces contrats, une formation et une prise en compte de la qualification acquise avec garantie de débouchés, y compris en permettant l'accès à la fonction publique pour ceux qui le souhaitent. Dans l'immédiat, il faut des garanties pour les personnels précaires actuellement sous contrat : salaire, droits, actions sociales dont sont exclus les contrats précaires recrutés par les EPLE, temps et organisation du travail, formation...

Parallèlement, la création des postes statutaires corres-

pondants aux métiers/missions, actuellement occupés par les emplois vie scolaire et les assistants d'Éducation, est nécessaire. La définition des emplois, du niveau de recrutement, de la qualification en fonction des missions, la désignation de l'employeur restent à construire.

En ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes, le SNUipp exige l'arrêt du recours à des personnels contractuels, cet enseignement devant être assuré par des enseignants.

1.1.1 Les auxiliaires de vie scolaire

Le développement de la scolarisation d'élèves handicapés dans les écoles nécessite pérennisation et professionnalisation des fonctions et, pour ce faire, la création de véritables métiers statutaires, avec qualification et formation initiale reconnues. Les parcours des personnels actuellement recrutés sont très divers et les choix d'avenir professionnel différents : personnels se destinant aux carrières médico-sociales, personnels souhaitant intégrer

l'éducation nationale, étudiants... Les niveaux de recrutement et de qualification sont divers et non définis.

Quelles revendications pour les AVS ?

- Métier sous statut fonction publique de niveau IV (CAP, BEP)

La MDPH ayant la responsabilité de l'attribution des AVS, ne doit-elle pas avoir la responsabilité de

leur recrutement et de leur formation initiale ? Cela se traduirait par le rattachement à la fonction publique territoriale.

- Emploi statutaire de type étudiant-salarié

En partant de ce qui a existé (statut de MI-SE), la revendication ne pourrait-elle pas être un statut de type étudiant-salarié, ouvert aux jeunes se lançant dans les études ou à toute personne privée d'emploi entrant en formation ?

1.1.2. Les emplois de vie scolaire

Pour une partie des fonctions actuellement occupées par les assistants d'éducation ou les EVS, en prenant en compte la polyvalence des tâches et des missions recensées, les emplois créés pourraient être du même type que ceux des AVS.

1.2 Formation initiale

Les modalités de recrutement des professeurs des écoles ont connu des évolutions. En mai 2005, la rénovation de l'architecture du concours n'a pas permis de poser les questions de fond sur la nature des épreuves.

Certaines modifications sont plus dictées par une logique d'économie budgétaire que par un souci

d'améliorer le recrutement : obligation de pré-requis (attestations AFPS et natation), limitation du nombre d'épreuves EPS, regroupement des épreuves d'oral professionnel et des disciplines artistiques. Depuis, malgré les demandes du SNUipp, aucun bilan n'a fait le point sur ces évolutions. Le concours 3ème voie, ouvert sans

condition de diplôme à des salariés du privé, suscite la réflexion sur l'accès au métier, permettant une diversification des viviers de recrutement. Se pose également la question des parcours universitaires antérieurs au concours : pré-recrutements, licences spécifiques préparant aux métiers de l'enseignement, démocratisation de l'accès au

métier, VAE...

Quant au cahier des charges de la formation, il ne fixe aucune contrainte pour la préparation au concours, mais insiste sur l'aspect « disciplinaire » de celui-ci.

En débat :

Avec la mise en place du LMD, la question de

l'élevation du niveau de certification de la formation (master) est soulevée.

Les IUFM restent chargés de la préparation au concours.

Quelles évolutions l'intégration aux universités est-elle susceptible d'entraîner ? Quelles conditions favoriseraient la démocratisation de l'ac-

cès au métier ? Quelle(s) licence(s), quels concours, quelle préparation (enjeu de la polyvalence, nature des épreuves dites professionnelles, place des stages...) pour recruter les enseignants ?

1.3 La formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV)

La formation professionnelle tout au long de la vie des agents publics est maintenant inscrite dans la loi, elle remplace la formation permanente et crée

- le DIF (droit individuel à la formation),
- le congé pour VAE (validation des acquis de l'expérience), pour bilan de compétences
- les périodes de professionnalisation.

1.3.1 Le Droit individuel à la formation (DIF)

D'une durée de 20 heures par an, cumulables sur 6 ans, les actions de formation du DIF peuvent se dérouler hors temps de travail (indemnisées à la moitié du salaire correspondant). Elles ne concernent pas les actions de formation « individuelles », à l'initiative personnelle de l'agent mais recouvrent pour l'essentiel celles qui

sont actuellement du ressort de la formation continue actuelle. La conception GRH et gestion des compétences développée dans le texte lie la FPTLV aux besoins de l'administration, la place sous la coupe de la hiérarchie dans une relation individuelle avec les agents. Pour le SNUipp ce droit nouveau devrait venir en plus

de l'existant et permettre l'amélioration nécessaire de la formation continue.

Le SNUipp, avec la FSU, revendique l'augmentation de la durée du DIF, sa mise en oeuvre sur le temps de travail et la possibilité d'y inclure des formations personnelles.

1.3.2 La validation des acquis de l'expérience

Si un congé pour VAE a été créé dans le cadre de la loi de modernisation de la FP, rien n'a été concrètement prévu pour sa mise en place.

Le SNUipp revendique un complément tant au niveau du financement que de l'accompagnement des agents.

La loi valorise plutôt la reconnaissance des acquis de l'ex-

périence professionnelle, essentiellement hiérarchique et interne au service. Le SNUipp refuse sa prise en compte généralisée à tous les moments de la carrière (passages d'échelons, promotions de grade, changements de corps). Non seulement cela donnerait une grande place à la hiérarchie, mais cela se ferait au détriment de la VAE et donc des

qualifications reconnues.

Le SNUipp demande l'augmentation des possibilités de congés de formation qui permettent la formation personnelle sur une durée longue et facilitent ainsi la mobilité.

1.4 Evaluation / notation

La loi dite de « modernisation de la fonction publique » du 2 février 2007 introduit à titre expérimental, la suppression de la notation et son remplacement par « un entretien individuel pour apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires » prise en compte

pour les avancements, « l'évaluation ». Le ministère de l'éducation nationale s'est porté volontaire pour cette expérimentation. Actuellement cette modalité ne concernera pas les enseignants. Avec la FSU et ses syndicats de personnels concernés, le SNUipp

refuse la généralisation de cette expérimentation déjà fort contestée par ceux qui la connaissent. Elle ne répond pas à notre revendication de suppression de la note dans les barèmes.

2. DES CARRIÈRES REVALORISÉES POUR TOUS.

2.1 Un métier, une carrière, conquérir l'unité de la profession

Nous faisons le même métier, nous avons les mêmes missions, les mêmes responsabilités, mais nous n'avons pas la même carrière. Institutrices (teurs), professeurs des écoles intégrés ou recrutés soit par liste d'aptitude soit avec reconstitution de carrière, professeurs des écoles hors-classe... Trois échelles de rémunérations pour une seule et même profession. Des fins de carrière avec des écarts de rémunération jamais connus !

Alors que la création du corps des professeurs des écoles se fixait pour objectif un même niveau de recrutement et le même type de carrière dans les écoles, les collèges et les lycées, on est toujours loin du compte, très loin du compte, pour le plus grand nombre.

En 2007 se termine le plan d'intégration dont l'échéan-

ce, grâce aux luttes impulsées par le SNUipp a été ramenée de 2014 à 2007.

Si des améliorations des conditions d'intégration ont été introduites, de nombreux problèmes subsistent.

A la rentrée 2006, il restait environ 34 000 instituteurs qui n'avaient pas intégré le corps des professeurs des écoles. Parmi ceux-ci, 5 959 n'avaient pas encore les 15 ans de services actifs et 8 923 bénéficiaient d'un logement de fonction. La perte du droit au logement, du droit à partir à 55 ans ainsi que les mauvaises conditions de reclassement ont contraint des milliers de collègues à ne pas demander leur intégration. Leur nombre devrait s'élever à 12700 à la rentrée 2007.

Le SNUipp agira pour que les voies d'intégration actuelles par liste d'aptitude ou concours soient conservées et permettent à tous les instituteurs qui le souhaitent d'être intégrés au delà de l'année 2007. Toutefois, la situation de ces derniers instituteurs n'est pas sans conséquence sur les possibilités d'assimilation pour les collègues instituteurs retraités (environ 116 000). Le SNUIPP demande une mesure dérogatoire permettant l'assimilation immédiate des instituteurs retraités sans mesure arbitraire d'intégration des instituteurs ne le souhaitant pas.

Le défi que le SNUipp doit relever aujourd'hui est d'ou-

virer des perspectives pour tous les professeurs des écoles et d'aller plus loin dans la voie de l'unité de la profession. C'est le sens de notre exigence d'un corps unique avec l'indice terminal 783.

Le début de carrière des PE doit être revalorisé. L'écart entre le traitement du 1er échelon et le SMIC n'a cessé de diminuer ces dernières années.

L'accession simultanée à partir du 7ème échelon, de PE sortis d'IUFM et d'instituteurs intégrés par liste d'aptitude ou concours interne, provoque un bouchon imposant une évolution de carrière à l'ancienneté pour les PE sortis d'IUFM.

En 2006, 78% des PE partis en retraite n'avaient pas atteint le 11ème échelon. Ce constat n'est pas acceptable. Tout PE doit pouvoir partir en retraite en ayant atteint au moins le 11ème échelon.

Si chaque année 62% des certifiés partent en retraite en ayant atteint la hors classe et plus de 40% son indice terminal, nous en sommes à moins de 9% de PE partant en retraite chaque année en ayant atteint la hors classe et 0,6% à l'indice terminal de 783.

Il faut absolument faire évoluer cette situation.

Pour cela il faut donner les moyens à l'ensemble de la profession de se mettre en mouvement sur des bases qui

rassemblent et imposent l'ouverture de négociations.

Comment obtenir des améliorations pour les débuts de carrière? Pour supprimer les freins au déroulement de carrière? Pour que tous les PE puissent partir en retraite au moins au 11ème échelon? Faut-il demander l'élargissement de l'accès à la hors-classe? Comment conjuguer l'objectif d'un corps cylindrique où tous atteignent l'indice terminal de la hors-classe avec des améliorations immédiates?

2.2 En finir avec la dévalorisation salariale

Une étude universitaire réalisée en septembre 2006 sur le traitement des instituteurs a montré une diminution de 9,4 % de la valeur réelle nette du dernier échelon, des débuts de carrière qui débute à 1,25 fois le SMIC.

Cette « révélation » doit être affinée, la situation des «

anciens » instits n'est pas identique à celle des PE « nouveaux ». L'amputation spécifique du pouvoir d'achat pourrait bien dépasser ce chiffre.

Comment, dans le syndicat et avec la profession, mener une réflexion plus approfondie sur les salaires ?

Traduire plus concrètement nos revendications en matière de refonte de la grille indiciaire, de recyclage du corps et de déroulement de carrière ?

2.3 Les rémunérations complémentaires

Il existe aujourd'hui tout un éventail de « primes » dans la fonction publique qui se sont ajoutées au fil des ans : indices fonctionnels, bonifications indiciaires, NBI, indemnités de sujétions spéciales, ASA... Ces primes rendent peu lisible voire opaque la politique salariale. Le SNUIPP se prononce pour des bonifications indiciaires.

Pour les personnels du 1er degré, la part des rémunérations accessoires est peu élevée ; elle est plus significative dans d'autres secteurs de la fonction publique, y compris pour d'autres personnels enseignants.

Les fonctions spécifiques exercées par nos collègues sont-elles suffisamment reconnues ?

Certaines fonctions particulières ne nécessiteraient-

elles pas plutôt des aménagements du temps de travail que des compensations indemnitaires ? Quelle prise en compte de l'augmentation des réunions hors du temps scolaire (équipe de suivi de scolarisation, équipes pluridisciplinaires...)?

2.4 Carrière des PEGC

On dénombre 12.818 PEGC en octobre 2006 (annuaire EPP-MEN) dont 1% en classe normale, 49% en hors-classe et 50% en classe exceptionnelle.

Les engagements de 1993 (« ouvrir aux PEGC des perspectives de carrière désormais identiques à celles des certifiés ») restent à concrétiser. L'accès à la classe exceptionnelle (en fait aux indices de la hors-classe des certifiés) demeure limité et la possibilité de parvenir à ses deux derniers échelons est pratiquement inexistante (3% de l'ensemble des PEGC).

La mise en extinction de la classe normale devait être réalisée à la rentrée 2004 par l'accès de tous à la hors-classe ; c'était l'engagement pris par le ministère en janvier 2002. Il ne reste plus que quelques dizaines de

PEGC classe normale, le ministère doit permettre en 2007 la mise en extinction effective de celle-ci.

L'accès à la classe exceptionnelle reste trop tardif. Jusqu'en 2006, une durée d'attente de 4 ou 5 ans était nécessaire pour parvenir à ce grade et l'âge moyen des promus restait proche de 57 ans. Depuis cette année, les règles d'accès à la classe exceptionnelle diffèrent d'une académie à l'autre. On retrouve là les orientations négatives introduites depuis 2005 pour l'accès à la hors-classe des certifiés, professeurs d'EPS et PLP.

La disparition d'un barème national construit essentiellement par rapport à l'ancienneté de carrière et son remplacement par des barèmes académiques fondés sur le mérite permettent à l'administration de soumettre les

promotions aux avis des hiérarchies locales, d'exclure des centaines de collègues de cette fin de carrière légitime et donc de remettre en cause le droit pour chaque PEGC d'accéder à la classe exceptionnelle. Le SNUIPP revendique le retour, concernant les promotions de grade, à des règles d'accès nationales fondées essentiellement sur l'ancienneté de carrière.

S'agissant des PEGC retraités (dont le nombre était de 45953 au 31.12.2005), près de 45% d'entre eux sont pensionnés avec le grade classe normale et n'ont donc, de ce fait, pratiquement pas bénéficié des mesures de revalorisation de 1989.

3. DES DROITS À CONQUÉRIR

Dans un cadre de réduction budgétaire, la Lolf conduit à réduire bon nombre de droits : temps partiel, mutation, formation continue, titularisation dans le département de recrutement, aide aux enseignants en difficulté...)

3.1 Le temps de travail

Notre revendication actuelle pour les personnels du premier degré est la suivante : réduction du temps de travail à 18 heures hebdomadaires avec une première étape à 24 h (21 + 3).

Ces dernières années, la charge de travail des enseignants s'est alourdie avec l'accumulation de nouvelles missions :

mise en place de la loi sur le handicap, loi d'orientation pour l'école, réunions de synthèse, concertation avec les collègues ou les divers partenaires... Après la mise en place du corps des professeurs d'école, la contre réforme Fillon sur les retraites a encore allongé la durée d'activité des enseignants du

1er degré.

Comment, face à l'augmentation subie du temps de travail, qui n'est pas sans incidence sur la qualité de celui-ci, met-on en œuvre notre exigence de réduction du temps de travail ?

3.2 Le travail à temps partiel

Les enseignants des écoles peuvent désormais opter pour des quotités de travail à temps partiel comprises entre 50 et 80 %. Ce n'est que justice ! Pourtant, la mise en place de ces dispositions varie très inégalement d'un département à l'autre.

L'intérêt du service est souvent invoqué par les IA pour refuser le bénéfice du temps partiel, notamment dans le cas du temps partiel sur autorisation ou dans le cas d'une forme annualisée (temps partiel à la quotité exacte de 80 %).

Le SNUipp demande que le droit des personnels soit respecté et que l'accès à toutes les quotités de temps partiel soit facilité pour tous les enseignants des écoles dans tous les départements.

3.3 Les frais de déplacement

3.3.1 Les déplacements

Les personnels amenés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service sont défrayés sur la base d'enveloppes kilométriques insuffisantes.

Le SNUipp revendique l'indemnisation intégrale des frais de déplacement. Il demande également que tout déplacement hors de sa résidence administrative soit reconnu comme mission (anima-

tion pédagogique, intervention de psychologues, CPC...).

3.3.2 Le remplacement

Le versement de l'ISSR aux personnels remplaçants a permis de rendre ces postes attractifs et a amélioré la qualité du remplacement. Depuis 2006, les modalités de versement sont remises en

cause. Les économies réalisées mettent en cause les progrès constatés. Le SNUipp demande le rétablissement des modalités de versement avant qu'une réflexion soit engagée pour envisager une

éventuelle redéfinition de l'ISSR qui distinguerait la part de sujétion spéciale de l'indemnisation des frais de déplacement.

3.4 Le frais professionnels

Les frais professionnels sont importants dans notre profession et ce, tout au long de la carrière. Par exemple, l'équipement informatique est devenu indispensable. Les frais engagés doivent être reconnus et faire l'objet d'une allocation ou d'un crédit d'impôt.

3.5 Les secondes carrières et la mobilité

Les cadres réglementaires existent (congé de mobilité dès 1991, seconde carrière et décret de 2005) sans que les postes aient été budgétés ou que les objectifs affichés du ministère soient concrétisés.

Le SNUipp demande qu'enfin une politique cohérente et volontariste soit menée.

3.6 L'aménagement des fins de carrière

La question de la pénibilité du métier a été esquivée par la loi Fillon sur les retraites alors même que l'entrée dans le métier se fait de plus en plus tard, compte tenu du niveau de qualification préalable requis, et que les carrières ne font que s'al-

longer. De ce fait, la question de l'aménagement des fins de carrière devient cruciale dans les années à venir.

Le SNUipp demande de réelles possibilités de cessation progressive d'activité.

Ouvertes dès 50 ans ? Sur une quotité de temps de travail choisie par le collègue ? Avec possibilité de cumuler temps partiel d'enseignement et autre activité dans les écoles ?

3.7 Accompagner les enseignants en difficulté

Les difficultés d'exercice du métier sont très variées. L'acte d'enseigner, l'activité au contact des élèves, peuvent devenir difficiles en raison de problèmes de santé, de problèmes sociaux ou tout simplement par envie de sortir du cadre scolaire. L'allongement de la durée d'activité va renforcer ces difficultés. Il faut y apporter des réponses appropriées, notamment en terme de prévention.

Le SNUipp exige que de véritables moyens, dans ce domaine, soient mis en oeuvre dans les ins-

tections académiques : personnels médicaux et sociaux en nombre suffisant dotés de moyens leur permettant d'agir en concertation avec les collègues concernés et les délégués du personnel. Il estime inacceptable que le manque de moyens conduise parfois à avoir recours à des commissions disciplinaires.

La mobilité doit être facilitée par des actions de formation permettant l'accès à d'autres métiers.

Pour celles et ceux affectés de maladie ou de

handicap limitant leur possibilité d'activité professionnelle, des moyens doivent être mis en place avec l'aide de spécialistes permettant un aménagement de leurs conditions d'exercice, y compris par la réduction du temps de travail et la construction de nouveaux projets professionnels. La mesure récente qui autorise une décharge de service jusqu'à une quotité de 1/3 va dans ce sens.

3.8 Droit à la médecine du travail et de prévention

L'ensemble des personnels doit être suivi. Les visites médicales de prévention sont inexistantes, les comités d'hygiène et de sécurité sont peu réunis et remplissent mal leur rôle. Le SNUipp exige que la réglementation en matière de prévention soit mise en œuvre et que des moyens y soient affectés.

3.9 Que faire en matière d'action sociale ?

Le congrès de la FSU à Marseille (février 2007) a permis d'aborder largement le thème de l'action sociale dans la fonction publique en dénonçant notamment le lien établi par le gouvernement entre salaires, statuts et action sociale. L'action sociale est désormais inscrite dans le cadre législatif (loi de modernisation de la fonction publique), mais son niveau n'atteint pas les 3% de la masse salariale. Il est particulièrement bas dans l'éducation nationale, dernier rang de tous les ministères, ce qui empêche tout investissement collectif et ouverture de l'action sociale sur l'accès à la culture et aux loisirs. De plus, de nombreuses académies ont redéployé une part de ces crédits dans le cadre de la LOLF, ce qui a

conduit le SNUipp et la FSU à intervenir pour obtenir une lettre de cadrage.

Les retraités doivent être informés de leurs droits à l'aide sociale (AMD par exemple). La réflexion sur les besoins nouveaux liés à l'allongement de la durée de vie doit être engagée afin d'obtenir des moyens nouveaux (maisons de retraite...).

Dans le 1er degré, deux revendications spécifiques émergent :

- Exigence d'une aide à l'installation pour tous les PE. Ne faudrait-il pas envisager l'extension de l'AIP Ville (prestation éducation nationale) à l'ensemble des personnels sortant d'IUFM ?

- Exigence liée au coût du logement. Cette ques-

tion devient particulièrement cruciale dans le premier degré, d'une part en raison de la cherté de l'immobilier, d'autre part avec la suppression du droit antérieur des instituteurs au logement pour les PE. Les problématiques relèvent à la fois de préoccupations communes à l'ensemble des fonctions publiques (non respect par les préfectures du 5% de logements sociaux réservationnaires pour les fonctionnaires), et de questions spécifiques au 1er degré posées par l'avenir des parcs de logements de fonction.

Comment poursuivre l'intervention du SNUipp sur ce dossier ?

4. LES RETRAITES

La réforme Fillon de 2003, que nous avons combattue, a inscrit l'allongement de la durée d'activité comme seule variable d'ajustement à l'équilibre des régimes de retraite, faisant porter aux seuls salariés l'effort de financement et conduisant à l'appauvrissement des futurs retraités. Ajustée sur les gains d'espérance de vie, la durée d'assurance nécessaire pour atteindre le taux plein augmenterait en fonction d'un agenda fixé tous les 4 ans. Ce mécanisme crée une insécurité juridique quant aux droits futurs de tous les salariés.

S'agissant des pensions civiles, le SNUipp rappelle son attachement au principe du traitement continué pour les fonctionnaires (calcul sur les 6 derniers mois, péréqua-

tion, assimilation). A niveau de qualification égal, et prenant en compte la spécificité de chaque régime, ce principe a permis de maintenir un certain niveau de parité entre retraites du privé et pensions des fonctionnaires.

Le SNUipp s'oppose à tout nouvel allongement de la durée de cotisation. Si les besoins de financement des régimes de retraite sont réels, il est nécessaire de poser cette question dans un cadre plus global, prenant en compte l'ensemble des solidarités et dont certaines restent à construire (par exemple le risque « dépendance »).

Les femmes sont les grandes perdantes de la réforme Fillon.

Plus souvent dans la situation des temps partiels, des interruptions de vie professionnelle, moins de promotions et de progression de carrière, les femmes verront leurs pensions plus réduites encore que celles des hommes. Cette situation est aggravée par la cherté du rachat des périodes à temps partiel et des années d'étude.

Dans le cadre du rendez-vous de 2008 et des nouvelles régressions envisagées, le SNUipp, avec la FSU, engagera le débat avec la profession pour construire les solidarités interprofessionnelles nécessaires à la mobilisation pour garantir le niveau de protection sociale qui correspond aux besoins des retraités et pensionnés.



QUEL SYNDICALISME POUR AGIR EN FRANCE ET DANS LE MONDE ?

1. DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LES DROITS DANS LE MONDE AUJOURD'HUI

Longtemps envisagés de manière différenciée, ou même antagoniste, les droits fondamentaux tendent aujourd'hui à former un tout indissociable et s'appréhendent dans toutes leurs dimensions : droits civils et politiques, droits économiques, sociaux et culturels, droits dits de troisième génération (des consommateurs, liés à l'environnement...).

Pour peu qu'on les envisage à partir des valeurs que nous portons, de notre identité et de nos pratiques professionnelles, ils sont partie intégrante

de notre activité syndicale en France, en Europe et ailleurs dans le monde.

Or, la mondialisation libérale met en concurrence les peuples, les systèmes sociaux et productifs. Elle se traduit par une aggravation de la pauvreté, un approfondissement des inégalités sociales dans la plupart des sociétés, et des inégalités « Nord-Sud ». Les droits et les acquis sociaux sont attaqués, parfois niés, entraînant notamment chômage et précarité. Les services publics sont mis en cause et privatisés. L'action des institutions financières

internationales et les politiques des unions régionales sont orientées vers la libéralisation et la marchandisation des activités humaines. Les biens communs de l'humanité sont menacés d'appropriation. Le pillage des ressources naturelles, la marchandisation des connaissances, le drainage des cerveaux au profit des pôles technologiques et de recherche des pays du Nord menace le développement des pays du Sud.

1.1 Discriminations

Racisme, homophobie, sexisme. Autant d'aspects de discriminations qui nécessitent des réponses institutionnelles mais aussi la recherche de pratiques innovantes dans la construction des apprentissages. La classe est un lieu où, à la fois peuvent se vivre des comportements discriminatoires mais où, dans le même temps, se mène une éducation contre ces phénomènes. Le SNUipp a déjà élaboré quelques éléments de réflexion sur

ces questions. Quels prolongements à ces travaux, comment y associer et en faire bénéficier le plus grand nombre ? Pour ce qui est des discriminations dont peuvent être victimes certain-e-s de nos collègues, le SNUipp fait siens les mandats adoptés par la FSU par exemple sur l'égalité des droits pour les couples hétéro et homosexuels en matière de mariage et d'adoption. Avec le collectif national des droits des femmes (CNDF), le

SNUipp soutient et participe à la campagne pour une loi cadre sur les violences faites aux femmes ainsi qu'aux différentes manifestations pour les droits des femmes (8 mars, contre les violences, sur le travail).

Le SNUipp poursuivra son engagement dans les initiatives unitaires contre le racisme, la l'antisémitisme et la xénophobie, la haine de « l'autre ».

1.2 RESF

Dans leurs classes, les enseignants se trouvent tous les jours confrontés à la question de la scolarisation des élèves de familles sans papiers, ainsi qu'aux menaces d'expulsion de ces élèves et de leurs familles.

L'implication du SNUipp dans le réseau éducation sans frontières et ses collectifs locaux traduit en actes, les valeurs portées par nos collègues dans leur activité professionnelle. C'est ce qui légitime notre engagement et le succès des mobilisations développées depuis deux ans avec

d'autres acteurs de la communauté éducative et le mouvement associatif. Des milliers de parents et de collègues ont mené des actions de solidarité (manifestations, parrainages, grèves, désobéissance civile ...). Ceci a contribué à faire évoluer le regard de l'opinion publique dans son ensemble et permis d'obtenir certains reculs de la politique gouvernementale. Ainsi notre engagement auprès des enfants et de leurs familles en situation irrégulière peut être un vecteur d'évolution des droits des immigrés en général.

Mais force est de constater que sur ces questions plus générales, l'adhésion du plus grand nombre n'est pas naturellement acquise.

Comment, alors, travailler l'articulation entre la défense du droit à l'éducation et la promotion de tous les autres (logement, travail, santé) ?

Le Snuipp soutient, participe et appelle les collègues à développer ces initiatives au sein du RESF et du collectif contre l'immigration jetable. Il demande l'abrogation des lois ceseda,

1.3 Fichiers base élèves

L'expérimentation de Base élèves est étendue à tous les départements en 2007. L'administration promeut ce logiciel comme un simple outil de gestion des effectifs. Or de nombreux problèmes se posent : sur les

champs (nationalité, parcours RASED, absentéisme), sur l'exploitation possible des fiches à distance et du croisement avec d'autres fichiers. L'absence de réponse satisfaisantes du ministère à nos demandes

conduit le SNUipp à renouveler son appel aux collègues à ne pas participer à cette expérimentation et à s'interroger sur les risques du développement d'un fichier Base écoles.

1.4 Loi de prévention de la délinquance

L'adoption de la loi dite de prévention de la délinquance tourne le dos à une véritable politique de prévention et constitue un recul des libertés. Basée sur le contrôle et le fichage de larges catégories de la population, y compris des enfants, cette loi organise une mise sous surveillance généralisée de la population et aggrave considérablement la répression.

Les maires, investis de pouvoirs élargis de police et de justice, auraient aussi la gestion d'un fichier nominatif

pour lequel les éducateurs se verraient imposer un partage du secret professionnel (assistants sociaux, médecins scolaires, psychologues, éducateurs sociaux, enseignants) mettant en danger tout leur travail auprès de la population. Aucune mesure visant à l'amélioration d'actions réellement préventives dans les domaines de l'éducation, de l'accompagnement social et du soin n'est envisagée. Cette loi remet en cause l'esprit de l'ordonnance de 1945. Le Snuipp soutiendra les collègues

qui refuseront de mettre en place ou de participer à ces dispositifs.

Avec le collectif national unitaire et les syndicats de la FSU, le SNUipp demande l'abrogation de cette loi.

Quelles propositions mettons-nous en débat pour faire en sorte que la profession s'approprie cette revendication et s'implique dans l'action unitaire ?

1.5 Marchandisation de l'école

Les attaques contre le service public d'éducation et les dégradations qu'elles produisent, exacerbent l'angoisse des parents concernant la réussite de leurs enfants. Dans cette situation un secteur de

soutien scolaire marchand, de plus en plus agressif commercialement, se développe grâce à des facilités fiscales. Des enseignants y trouvent aussi un complément à des salaires insuffisants. Le

SNUipp s'oppose à cette marchandisation de l'école qui aggrave les inégalités et le dualisme scolaire. Il revendique la mise en place d'un soutien scolaire gratuit assuré par le service public.

2. QUELLES DIMENSIONS D'UNE ACTIVITE INTERNATIONALE POUR LE SNUIPP ?

Le monde a profondément changé ces dernières années. Politiquement, économiquement, socialement et culturellement, les rapports de forces et les grilles de lecture en ont été durablement modifiés. La mondialisation de la production et des échanges de biens, de services, de connaissances s'accélère. Le transfert, la concentration des centres de pouvoir et de décision interrogent l'ensemble du mouvement social. De fait, de nombreux aspects de cette mondialisation mettent en cause l'ensemble des droits fondamentaux, les services publics et les solidarités. Cela nécessite, pour le mouvement syndical, de travailler à de nouvelles stratégies d'intervention, à de nouvelles alliances.

Le SNUipp, à des degrés divers, est engagé dans plusieurs structures du syndicalisme international, le mouvement altermondialiste et des campagnes de solidarité multi-acteurs.

En Europe, il s'agit pour nous de partager notre expérience

propre sur les questions éducatives, économiques et sociales avec celle de partenaires issus d'horizons très divers. Au travers de ces confrontations, peuvent s'élaborer des analyses communes, des stratégies d'intervention de toutes natures et la construction d'alternatives pour une autre Europe sociale et démocratique.

Ce travail n'est pas toujours aisé. De fait, les cultures syndicales, les modes d'organisation des relations sociales, le poids relatifs et les rapports entretenus entre mouvement syndical et « mouvement social » varient d'un pays à l'autre. Pourtant, au delà de ces fortes identités, certaines questions majeures se posent à tous. Elles demandent des réponses qui articulent expertise et lobbying institutionnel, action syndicale et dynamique des forums sociaux.

Pour autant cette activité reste l'affaire d'un petit nombre. Elle est trop limitée, et peu visible. *Comment faire en sorte qu'elle soit appropriée par notre profession et qu'elle pren-*

ne toute sa place dans la réflexion et l'activité des équipes militantes ?

Il en va de même de notre engagement au sein de l'Internationale de l'éducation, du processus des forums sociaux mondiaux et des campagnes « multi-acteurs » qui se développent autour de la promotion des droits et la solidarité internationale.

Nous présumons que nos collègues, les militants du SNUipp, sont sensibles à ces aspects de l'activité syndicale et les pensent nécessaires. Comment organiser l'information et le débat avec le plus grand nombre, en relation permanente à notre réalité professionnelle, aux valeurs portées par notre activité syndicale.

Comment mieux intégrer cette dimension dans l'élaboration de notre projet syndical, dans notre activité syndicale quotidienne ?

2.1 Pour une autre Europe

Le SNUipp a pris toute sa place dans le débat sur l'Europe que nous voulons, notamment au moment du referendum sur le TCE. Ce débat a traversé la profession, le mouvement syndical en France et en Europe.

Le Snuipp avec la FSU conteste les orientations libérales qui président à la construction européenne

et au projet de TCE qu'il a condamné et rejeté.

Le TCE a été rejeté, et le vote doit être respecté. Mais les grandes orientations de la construction européenne, que nous contestons, perdurent. L'élaboration d'alternatives, leur traduction dans l'action revendicative pour une autre Europe sociale et démocratique est l'affaire de tous. Le

SNUipp avec la FSU poursuivra son engagement dans ce sens.

Comment mieux investir ce débat, les actions dans le syndicalisme européen et les forums sociaux ?

2.2 Mondialisation : rompre avec un système qui engendre pauvreté, inégalité, guerre et catastrophes

La résistance des peuples contre le modèle de domination impérialiste des pays du Nord sur les pays du Sud s'est renforcée ces dernières années. L'émergence du mouvement altermondialiste et des forums sociaux depuis Seattle et Porto Alegre en est un signe. Un espoir est né autour du slogan « un autre monde est possible ». Le der-

nier forum social à Nairobi l'a encore démontré : une formidable dynamique s'enclenche pour imposer des solutions aux problèmes d'agriculture, d'alimentation, d'éducation, aux conflits, à la place et au rôle des femmes. Ce forum mondial prévoit journées d'actions et campagnes. De nouvelles formes d'engagement émergent : elles as-

socient les exclus, les « sans », les ONG et les syndicats. Un second souffle semble se dessiner. Le syndicalisme international a commencé à prendre conscience de la nécessité d'opposer la force collective des salariés aux lois de la concurrence.

2.3 CSI (confédération syndicale internationale)

La Confédération syndicale internationale, créée en novembre 2006, rassemble déjà plus de 300 organisations syndicales venues de 154 pays et représentant près de 200 millions d'adhérents. L'objectif est de dépasser les divisions syndicales pour peser face aux forces dopées par la mondialisation. Il s'agit de sortir d'une situation où, grâce à la liberté de circulation des capitaux, les entreprises dictent leurs lois, placent les travailleurs en situation de

concurrence et s'affranchissent des droits sociaux les plus élémentaires.

La Confédération veut travailler plus étroitement avec les Global Unions — syndicats de branche à l'échelle internationale — qui ont su faire reculer plusieurs multinationales. La CSI veut poursuivre le travail engagé avec la société civile et les ONG ; elle était présente au *Forum social mondial* à Nairobi : la campagne qu'elle a initiée sur le travail a été retenue

dans les 21 plates-formes du forum social.

Des débats, des approches et orientations diverses existent dans cette confédération rassemblée. Dans un contexte où le niveau international est de plus en plus pertinent pour poser les enjeux de défense des droits sociaux, la question de l'engagement de la FSU avec son expérience propre, ses mandats, dans cette dynamique nouvelle, est posée. En ce sens, une consultation des adhérents de toute la FSU est organisée.

3. QUEL SYNDICALISME ?

Les ravages du libéralisme atteignent l'ensemble de la population : chômage, précarisation, recul des droits sociaux et des libertés. Comme toutes les organisations syndicales nous sommes questionnés sur notre capacité à défendre les acquis et à promouvoir des alternatives à ces régressions. Même si la victoire du CPE a montré qu'il fallait compter avec le syndicalisme, le Snuipp a partagé les difficultés de la FSU pour construire les mobilisations unitaires sur les questions

éducatives ou plus fédérales : loi Fillon, apprentissage junior, moyens budgétaires, loi de prévention de la délinquance. Comment surmonter ces difficultés, notamment au plan fédéral ?

Lors des dernières élections paritaires, le Snuipp a été conforté comme la force principale dans le premier degré. La baisse de la participation et la globalité des résultats montrent néanmoins le chemin à parcourir. Représentant une profession diverse, le Snuipp a plus

que jamais la responsabilité de construire ses mandats et l'action avec toute la profession : rassembler les catégories, renforcer notre travail fédéral avec la FSU et oeuvrer à l'unité syndicale sans exclusive dans l'éducation et la fonction publique.

Dans les prochaines années comment favoriserons nous l'engagement des jeunes et des femmes dans l'action syndicale et leur prise de responsabilités au Snuipp ?

3.1 Quel lien avec la profession ?

L'orientation générale du syndicat est définie par ses mandats votés en congrès par ses militants.

Le syndicat se doit d'établir le lien avec toute la profession - qui ne comprend pas forcément, ni ne par-

tage spontanément - l'ensemble de nos positions. Il nous revient donc d'entretenir un lien permanent avec tous les personnels, afin de traduire nos mandats en interventions concrètes avec la participation

la plus active du plus grand nombre de collègues.

De quels outils disposons-nous pour répondre à l'ensemble des besoins ?

3.1.1 Les réunions d'information syndicale et les assemblées générales

Les Ris sont des moments privilégiés pour aller à la rencontre des collègues. Elles permettent l'information, la prise d'avis, la construction des actions ou des mandats. Elles peuvent (doivent) aborder tous les thèmes (RIS généraliste, à thème, questions paritaires). Elles peuvent être construites sous différentes formes (exposé et débat, questions tous azimuts) dans le but de satisfaire les attentes des collègues.

Une participation «moyenne» à une RIS doit nous amener

à réfléchir sur les raisons de non-participation et sur quel dispositif mettre en place pour y remédier.

Localement, dans un certain nombre de départements, la participation des collègues aux RIS se voit remise en cause ou imposer un service minimum. Pour le SNUipp, aucune discrimination ne peut être établie quant à l'accès à ce droit qui doit être garanti : le même pour tous (titulaires et non titulaires) et s'exercer selon les mêmes modalités sur tout le territoire.

Ecouter les collègues, construire l'action avec eux est une préoccupation permanente du SNUipp pour rassembler la profession. Dans ce sens, lors des mobilisations, le SNUipp favorise tout ce qui permet l'unité et la participation de tous les collègues à l'action : consultation, décisions sur les suites, sur les modalités, travail intersyndical, tenue d'assemblées générales...

Comment favoriser une meilleure participation, garantir la meilleure représentativité ?

3.1.2 Communication

Il s'agit de réfléchir à la façon dont le syndicat s'adresse à la profession. Le Snuipp doit être attentif à la perception qu'ont les collègues du syndicat. *Comment informer, interpeller les enseignants qui n'ont aucun contact avec le syndicat ? Les publications nationales, départementales, les sites Internet, listes de diffusion nous permettent-ils d'établir le lien avec nos collègues*

«non affiliés» au syndicat ? Nos moyens de communication collectifs prennent-ils en compte les attentes et les préoccupations de tous les collègues ? Les moyens d'information « individuels » dont on dispose aujourd'hui sont-ils assez développés (sur les sites : peut-on trouver des informations individuelles ? quelle interactivité ? peut-on laisser des messages?)

Les termes de la communication ont beaucoup évolué en quelques années. Il faut en tenir compte dans nos modes de communication et d'informations.

L'université d'automne : cet outil syndical s'est imposé dans le paysage du 1er degré comme le rendez-vous de réflexion sur le métier.

3.1.3 Paritarisme

Malgré une baisse de participation qui doit nous alerter, le taux élevé de participation des person-

nels aux élections paritaires montre que les personnels sont attachés au paritarisme et qu'ils

font confiance aux organisations syndicales (en particulier au SNUIPP pour le 1er degré) pour les

représenter, contrôler les actes administratifs, assurer la transparence et défendre leurs intérêts. Cette responsabilité doit se traduire par une extension des droits syndicaux.

Nous devons analyser nos pratiques concrètes pour savoir comment renforcer ce lien avec la profession et permettre à celle-ci de s'emparer

des questions paritaires.

Quels outils mettre en place pour améliorer l'information des collègues et mieux assurer la transparence ?

Nous devons être vigilants car la tentation existe de conférer aux instances paritaires un rôle purement formel et passif.

Nous nous opposons à toute remise en cause du principe du paritarisme ou au contournement de la représentativité syndicale issue des élections paritaires.

3.2 Le SNUipp un outil à l'image et au service de la profession

3.2.1 Syndicalisation : pas une simple « question de boutique »

La question de la syndicalisation ne peut être traitée, à part, comme une simple « question de boutique » ; elle interroge notre conception du syndicalisme et du rapport à la profession.

Quantitativement, de 2004 à 2007, le nombre de syndiqués n'a pas évolué de manière très significative. Cependant, il convient de s'interroger sur les évolutions du profil des syndiqués au regard du fort renouvelle-

ment de la profession.

La prise en compte de la question de la syndicalisation (suivi régulier, analyses, ...) s'est améliorée à tous les niveaux mais n'est-elle pas trop souvent encore traitée « à part », considérée uniquement comme une tâche d'organisation ou financière? Comment éviter l'écueil du constat fataliste ou de la routine ?

La question de la syndicalisation des jeunes collègues

doit être traitée de manière approfondie. Sans masquer les difficultés, il nous faut dépasser les idées toutes faites et mieux comprendre pour prendre des initiatives concrètes.

Sur la base des constats dressés et des analyses réalisées, ne faut-il pas préparer pour la rentrée 2007, une campagne offensive, impulsée et coordonnée nationalement ?

3.2.2 Début de carrière

3.2.2.1 Entrée dans le métier et rapport au syndicalisme

C'est au cours de la formation initiale qu'ont lieu les premiers contacts avec les syndicats d'enseignants. Interroger les représentations du monde syndical chez les futurs enseignants est nécessaire

pour mieux appréhender leurs attentes, leurs questionnements, leur entrée dans le syndicalisme.

Quelle image du syndicalisme renvoie-t-on aux jeunes ? Comment fait-on apparaître l'identité du

Snuipp ? Quelles démarches nouvelles du Snuipp en leur direction ? Comment accueille-t-on les jeunes dans le syndicat ?

3.2.2.2 Renouvellement des équipes et militantisme

La volonté de renouvellement des équipes militantes se pose avec une acuité nouvelle. Comment éviter les ruptures avec le départ des « anciens » militants qui fragilisent les structures syndicales et mieux « coller » à la réalité de la profession ?

L'intégration de nouveaux militants nécessite des mesures volontaristes et des évolutions du fonctionnement militant des équipes des SD et de l'équipe nationale. Ce fonctionnement doit s'adapter aux nouvelles modalités d'engagement ; la vo-

lonté des jeunes militants de ne pas s'engager pour longtemps et de conserver un équilibre entre vie syndicale, vie professionnelle et vie privée doit être prise en compte.

3.2.3 La place des femmes dans le syndicat

Si à tous nos congrès la préoccupation de la parité est avancée, il reste qu'elle n'a pas abouti à des progrès significatifs.

Depuis le congrès de Lille, en 1998, des réflexions, des pistes d'actions et autres mesures ont été proposées et votées : mise en place d'un observatoire, partage égalitaire du temps de parole, accueil et formation (stages) des nouvelles militantes, organisation des réunions sur le temps de travail et dans des lieux où les enfants peu-

vent venir (déjà pratiqué dans le Morbihan et en Gironde).

On sait que les femmes participent moins à la vie syndicale. En effet, il est plus difficile (du fait des modèles sociaux) de partager également les contraintes domestiques et familiales. Leur investissement professionnel ou syndical en font souvent les frais. Pour aboutir à un changement dans le syndicat et avoir enfin une réelle représentation de la profession (80,3 % de femmes dans la

profession et à peine 50% dans les conseils syndicaux), il faut repenser et modifier globalement la pratique du syndicalisme sur cette question (voir texte Tours 2001). *Les textes votés lors des précédents congrès n'ont pas vraiment été appliqués. Faut-il rouvrir le débat et envisager d'autres mesures (nombre minimal de femmes, parité dans les instances, etc.) ?*

3.2.4 Formation syndicale

Si la formation syndicale est reconnue comme une nécessité lors de chaque congrès, il faut reconnaître une mise oeuvre limitée très en deçà d'un véritable plan de formation (préparation élections paritaires, post paritaires, formations « techniques » : gestion du fichier, du site, stages IUFM). Développer la formation syndicale est encore plus nécessaire aujourd'hui, c'est devenu une

urgence au regard du renouvellement des équipes militantes. Il faut veiller à la transmission de toutes les formes d'expériences militantes.

Comment se donner les moyens de bâtir des outils de formation répondant aux attentes et aux besoins? Quelles priorités dégager pour le prochain véritable plan de formation? Faut-il développer des stages aca-

démiques, plus « ciblés » au niveau du contenu et du « public », Faut-il produire des outils réutilisables au niveau départemental ? Comment mieux se saisir du droit à la formation syndicale pour développer l'outil syndical à l'image et au service de la profession?

LES MANDATS DU SNUIPP

(textes de référence des mandats construits lors des précédents congrès)

A - L'ÉCOLE ET LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

1. Des leviers pour favoriser la réussite de tous

Dès son congrès de Lamoura, le SNUipp affirme une même ambition pour tous les élèves.

Pour cela, il propose de fournir aux acteurs de l'école les outils permettant de mieux appréhender ce qui relève des malentendus scolaires. Progressivement, le SNUipp a ainsi élaboré au cours de ses congrès un corpus revendicatif solide et cohérent :

plus de maîtres que de classes, travail en équipe et temps de concertation, allongement temps de concertation à 3 heures, polyvalence d'équipe, formation, AIS, rôle de l'école maternelle, baisse des effectifs.

Pour le SNUipp, la réussite de tous exige une politique volontariste, ambitieuse, nécessitant des dispositifs offensifs.

Construire, développer les équipes implique de revoir le fonctionnement, la gestion démocratique des écoles : revaloriser le rôle et la place du conseil des maîtres par exemple.

Il faut du temps, des moyens et des lieux pour promouvoir ce travail en équipe, pour élaborer des pratiques et stratégies collectives.

2. Plus de maîtres que de classe, pour une autre relation aux apprentissages :

Par la prise en charge par plusieurs enseignants ; l'alternance d'activités en grand groupe/en groupe réduit ; apprendre grâce à une plus grande diversité des enseignements ; bénéficier du regard d'une équipe.

Pour les enseignants : mise en place d'une réelle prise en charge de la difficulté ; réduire le temps de service pour plus de concertation, formation, recherche ; substituer la polyvalence d'équipe à celle du maître ; travailler réellement en équipe pédagogique et pluri-professionnelle ; bénéficier des apports de la recherche et avoir la possibilité d'être des "enseignants chercheurs de l'école".

3. Trois heures de concertation hebdomadaires incluses dans le temps de service avec un objectif à terme de 18h d'enseignement en présence des élèves

L'augmentation du temps de concertation permettra aussi à tous les collègues de se saisir de la question de la direction d'école. Il faut augmenter le temps consacré à la réflexion personnelle et collective, les contenus et l'organisation seront définis par les équipes pédagogiques sans diminuer les horaires des élèves.

Ces mesures doivent s'accompagner de créations

d'emplois statutaires d'enseignants.

Le SNUipp engagera une réflexion sur les façons dont les revendications peuvent se traduire concrètement dans les écoles. Il travaillera à l'évaluation des besoins nécessaires à la mise en oeuvre de ce nouveau fonctionnement.

4. A propos des expérimentations (CP à 10, maîtres sur numéraires...)

Le SNUipp demande que de vraies expérimentations avec plus de maîtres que de classes, pas seulement en CP, soient programmées en lien avec la recherche et en accord avec les équipes pédagogiques composées des enseignants et des enseignants spécialisés. Ces expérimentations doivent voir le jour avec des moyens spécifiques qui ne gagent pas les moyens humains et techniques existants dans l'école ou le département.

5. Inspection

Le SNUipp souhaite la démocratisation des rapports entre enseignants et administration.

Cela passe par la transformation de l'inspection, l'abandon de la note dans le barème des promotions, et l'avancement au grand choix pour tous.

Il demande la création d'un dispositif de suivi et d'accompagnement composé de formateurs, de chercheurs...

Après avoir conçu les évolutions du système éducatif uniquement sous la forme de conseils donnés aux enseignants et d'aides individualisées apportées à chaque élève, il faut maintenant mettre en oeuvre un accompagnement des équipes et des écoles.

L'évaluation, telle qu'elle existe actuellement sous forme d'inspection individuelle sanctionnée par une note, est un dispositif d'un autre âge. Il faut réfléchir à de nouvelles formes d'évaluation : elles devront passer par des modalités donnant plus de place à la cohérence d'équipe et à la formation.

6. La pré-rentree

Le SNUipp estime que deux journées sont nécessaires pour préparer la rentrée et organiser le travail des équipes pédagogiques sur l'année scolaire.

7. Formation continue

Le SNUipp réaffirme l'importance d'une formation sur le temps de service à la fois professionnalisante, qualifiante, pouvant déboucher sur une validation universitaire, et permettant de répondre aux demandes de chacun. Elle doit être augmentée de façon importante. La question d'en faire une obligation de service sera étudiée dans le syndicat.

La formation continue doit être renouvelée, son volume augmenté ; le Plan Départemental de Formation doit prendre en compte aspirations et besoins expri-

més par les personnels

Cela nécessite l'application effective du droit à 36 semaines de formation continue sur le temps de travail, pour la durée de la carrière ; il faut également augmenter le nombre de titulaires-remplaçants qui doit être au moins égal à 10% du nombre total de postes, et la part de la masse salariale dédiée à la FC doit atteindre 3,8%.

Pour le SNUipp, la formation continue doit contribuer à l'élévation du niveau de formation et participer à la mise à jour des connaissances disciplinaires et professionnelles.

Elle doit permettre aussi de se construire une dominante de formation avec validation d'acquis sous forme d'unités de valeur capitalisables.

Par ailleurs, le SNUipp exige le respect et développement des congés de mobilité et de formation.

Favoriser la réflexion et les échanges sur les pratiques professionnelles, les nouvelles missions assignées à l'école, la mise en oeuvre des nouveaux programmes, mettre à la disposition des enseignants les principaux résultats de la recherche, notamment sur la difficulté scolaire, concevoir le métier d'enseignant comme celui de concepteur des pratiques et non de simple exécutant, nécessitent un plan d'urgence pour la formation.

Le SNUipp demande une augmentation du potentiel de remplacement (brigade) en rapport avec les besoins importants de la formation continue.

8. Réduire les effectifs par classe

Le SNUipp, considérant que l'Education n'est pas un coût mais un investissement pour l'avenir des jeunes, exige un abaissement significatif des effectifs par classe à tous les niveaux d'enseignement, prenant aussi en compte la particularité des classes à plusieurs niveaux.

Le Congrès d'Aubagne avait fixé à maximum 25 par classe l'effectif des élèves, moins dans les classes à plusieurs cours, dans les zones difficiles, les zones rurales, les sections de petits qui ne devraient compter que 15 élèves, et 12 pour les classes spécialisées.

Il demande également un allègement significatif pour la prise en charge des élèves en situation de handicap.

D'une manière générale, le nombre de postes affectés dans une école doit être fixé en fonction des besoins réels déterminés par l'équipe.

9. L'école maternelle

Le Congrès de Lamoura avait proposé une limitation des effectifs à 28 par classe.

À présent, le SNUipp se prononce pour : aucune classe maternelle à plus de 25 élèves, 20 en ZEP/REP (15 en petite section)

une politique volontariste de l'Etat et des collectivités locales de scolarisation des deux ans à plein temps sur tout le territoire (locaux adaptés, 15 par

section, encadrement qualifié et formé, ATSEM à temps plein, rythmes et horaires adaptés) une place accrue de la maternelle dans la formation initiale et continue (en particulier la spécificité de l'accueil des petits) ainsi que dans la formation des formateurs

l'intervention du RASED dès le cycle 1 que le temps de chaque enseignant de l'école maternelle soit géré par l'équipe pédagogique de l'école maternelle en fonction du projet de l'école la prise en compte des moins de trois ans dans l'élaboration de la carte scolaire et le maintien de la grande section dans les effectifs de l'école maternelle

Le SNUipp s'oppose aux fusions d'écoles qui mettent à mal la spécificité de l'école maternelle. Il demande le développement du service de santé et de médecine scolaire.

Il exige un texte réglementaire qui inscrive l'obligation de prendre en compte les deux ans quand il y a de la demande.

Au congrès de Seignosse, le SNUipp s'est engagé à initier une observation suivie de la scolarisation des plus jeunes, de différents milieux sociaux, afin de rendre compte des apprentissages et des acquis de ces enfants, et à organiser une réflexion dans le syndicat sur les questions de scolarisation en maternelle.

10. L'argent de l'école

À Aubagne, le SNUipp revendiquait l'augmentation des crédits et des interventions pédagogiques. À Tours, il demandait une plus grande équité sur l'attribution de crédits pédagogiques.

Le SNUipp propose l'établissement d'un cahier des charges national définissant l'équipement indispensable pour chaque école. Il demande également qu'un mécanisme de péréquation, avec un abondement de la DGF, soit mis en oeuvre pour permettre de mettre un terme aux difficultés criantes que rencontrent certaines collectivités.

Le SNUipp s'est engagé à organiser une campagne dans toutes les écoles avec les enseignants pour procéder à la rédaction de tels documents qui seront ensuite soumis à la discussion des parents et des élus afin de porter ensemble cette question.

Il propose d'engager une réflexion sur nécessité de fixer nationalement un budget /élève minimal, par commune, sur la possibilité d'insérer dans le budget de l'Éducation nationale cette dotation minimale à verser aux communes.

Il demande qu'une aide soit allouée pour faciliter les actions culturelles et réaffirme son opposition aux sources de financement privé, y compris par le biais du partenariat.

Il refuse qu'une partie de l'activité scolaire soit soumise à une forme de contractualisation et revendique des crédits pédagogiques suffisants également répartis entre les écoles.

11. Langues vivantes

À Aubagne, le SNUipp revendique des moyens pour intégrer la question des langues et cultures régionales ; des groupes à effectifs réduits, l'achat de matériel pédagogique approprié, les moyens d'assu-

rer une liaison école / collège pour la cohérence et le suivi.

Il demande d'évaluer l'expérimentation menée alors.

À Tours, la question de la mise en place d'un enseignement généralisé de langues vivantes, dans leur diversité, est posée pour tout le territoire. C'est ce que demande le SNUipp.

À Seignosse, le SNUipp revendique : que cet enseignement soit assuré, dans des groupes à effectifs réduits, par des enseignants du premier degré, formés dans le cadre de formations initiale et continue à dominante, sur le temps de service. Cela nécessite une politique ambitieuse de formation initiale et continue et l'augmentation conséquente du volume horaire de formation continue afin que tous les enseignants accèdent à cette formation

que les cartes des langues soient redéfinies pour permettre une harmonisation départementale, académique et offrir aux familles un plus grand éventail de choix, notamment en milieu rural, afin de favoriser la diversification linguistique ;

que les équipes choisissent le type d'organisation (pas de décloisonnements imposés) et que les organismes paritaires soient consultés.

Il demande la suppression du fléchage des postes langues pour le mouvement.

Il revendique une offre de formation initiale et continue en langues régionales.

12. Emplois nouveaux

Le SNUipp se prononce pour créer et doter toutes les écoles d'emplois statutaires de la fonction publique correspondant à ces missions qui ne sont pas des missions d'enseignement.

13. ZEP

À Lamoura, le SNUipp demande des critères transparents pour définir les ZEP, des moyens particuliers mis à disposition des écoles, l'amélioration des normes de décharges des directions, le développement du travail en équipe, le renforcement des réseaux d'aide et l'alignement des effectifs pour aller vers les 20 élèves par classe et 15 en section de petits.

Il revendique la création de postes supplémentaires, la mise en place de temps de concertation entre les maîtres avec les partenaires de l'école pouvant atteindre 1/3 du temps de service, des actions spécifiques de FI et FC, la création de postes d'IMF et d'écoles d'application en ZEP en lien avec la recherche pédagogique.

Il exige la mise en oeuvre d'une véritable transparence dans l'attribution des crédits complémentaires, la création dans les écoles de lieux d'écoute et de soins associant médecins, infirmiers et assistants sociaux.

A Tours, l'accent était mis sur l'amélioration et le développement du travail en équipe, avec notamment un allègement du service en présence des élèves pour dégager du temps de concertation pour l'équipe :

Allègement des effectifs des classes pour atteindre

rapidement 20 élèves maximum par classe (15 en section de petits)

Création des postes indispensables pour assurer l'accueil et la scolarisation dans de bonnes conditions de tous les enfants de deux à trois ans (dont les familles le demandent)

Clarification des missions des coordonnateurs
Véritable formation continue, expérimentations et actions de recherches pédagogiques et didactiques.
Développement de l'implantation d'écoles et de classes d'application dans chaque ZEP.

Égalité de traitement entre tous les enseignants qui exercent dans les écoles classées dans l'éducation prioritaire sans discrimination de salaire ou de déroulement de carrière.

Des dispositifs prenant réellement en compte les besoins nécessaires au maintien d'une même exigence scolaire doivent être mis en oeuvre sans attendre.

La sectorisation doit être respectée.

La notion de contrat doit être supprimée des textes encadrant l'éducation prioritaire, les moyens supplémentaire devant répondre aux besoins des ZEP et non dépendre d'évaluations des résultats.

Ces dispositifs doivent s'appuyer sur le travail d'équipes pluridisciplinaires de l'Éducation nationale, les partenariats avec les communes et les associations complémentaires de l'école.

Le SNUipp, revendique que la discrimination positive s'accompagne d'un encouragement des expérimentations pédagogiques en liaison avec la formation et la recherche.

Les projets CEL doivent être construits en concertation avec les enseignants et dans la plus grande transparence financière. Il faut travailler à favoriser le lien entre les parents et les enseignants.

14. Direction

Dès le Congrès d'Aubagne, le SNUipp affirmait son opposition à la transformation des directeurs en échelon hiérarchique supplémentaire et à la création d'un grade de chef d'établissement.

Il revendiquait des moyens d'équipement et de fonctionnement administratifs modernisés, que pas une école ne soit sans décharge ; une demi-décharge à partir de 5 classes, une décharge complète à partir de 10

Il se prononçait pour la suppression de la liste d'aptitude.

Le Conseil des Maîtres prend les décisions relatives à la bonne marche de l'école, son organisation et sa gestion.

15. Ecole rurale

Le SNUipp demande que soient créées les conditions d'une politique d'aménagement du territoire qui respecte la diversité des lieux et des structures.

__Pour lutter contre l'isolement : mise en réseau d'équipes...

__Favoriser et appuyer les innovations conduites par les enseignants, faire connaître cette diversité des réponses et leur donner les moyens de se développer, c'est contribuer à favoriser une politique de réduction des inégalités scolaires en milieu rural.

Les RRE : politique cohérente d'aménagement du territoire... créer partout des classes et des écoles maternelles, ATSEM formé(e)s... RASED complet, classes et structures spécialisées de proximité, services de prévention de santé scolaire, structures médico-sociales développées.

16. AIS

À Lamoura, le congrès se prononce pour la redéfinition de manière précise des rôles et missions de l'AIS.

Il avance la revendication de moyens pour une intégration de qualité : maîtres spécialisés option D, intervenants thérapeutes, conventions d'intégration.

À Tours, le congrès se prononce pour le maintien et développement des structures AIS et particulièrement des réseaux dans le respect des différentes fonctions.

Pour la dyslexie, les actions doivent être mises en place avec coordination des enseignants.

Le SNUipp revendique la reconnaissance statutaire des psychologues du premier degré, et la mise en place d'un service de psychologie scolaire en complémentarité avec le travail des réseaux.

Le SNUipp réaffirme le droit de chaque élève handicapé à suivre une scolarité la plus adaptée possible dans les structures spécialisées ou ordinaires, ce qui suppose la reconnaissance du temps de synthèse, l'augmentation des départs en formation CAPSAIS D pour les CLIS et la formation pour les enseignants qui intègrent dans une classe ordinaire, la création de CLIS avec des services d'accompagnement, de SESSAD, la création de places en établissements spécialisés.

Seignosse : Les dispositifs de l'AIS doivent pouvoir répondre partout aux difficultés scolaires en assurant les missions de prévention et d'aides spécialisées aux élèves mais aussi aux équipes dans les écoles.

Les écoles ont des responsabilités nouvelles avec le devoir d'accueillir tous les enfants (en situation de handicap ou pas). Des moyens supplémentaires doivent être fournis aux écoles et aux dispositifs AIS pour leur permettre d'assurer les conditions d'une scolarisation et d'une intégration sociale de qualité. Enfin la spécificité des personnels AIS doit être reconnue au niveau de leur rémunération en terme de bonification indiciaire.

17. Scolarisation des élèves en situation de handicap

Le SNUipp revendique :

- Une formation adaptée pour les enseignants qui accueillent un élève en situation de handicap ou de maladie.
- Des groupes d'écoute, d'aide pour les enseignants qui sont face à l'intégration, à la difficulté scolaire.
- Une formation pour tous les enseignants dans le domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaire.
- Des effectifs allégés et du temps de concertation pour les maîtres.
- L'école qui accueille une CLIS doit bénéficier des aménagements horaires, remplacements et décharges afin de permettre l'organisation des intégrations scolaires.
- Les obligations de service de l'enseignant de CLIS

doivent inclure toutes les dimensions du travail en CLIS (suivi individualisé, concertations avec les familles, les professionnels...).

- Un enseignant spécialisé peut apporter les aides appropriées dans les écoles intégrant des élèves en situation de handicap, individuellement ou collectivement.

Le SNUipp se prononce pour un pilotage, à tous les niveaux (national, départemental, local) de la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap.

18. SEGPA - EREA – UPI- Classes relais...

Scolarisation des élèves en grande difficulté scolaire, en situation de handicap ou en rupture scolaire, les SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), les EREA (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté), les UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration), les classes relais doivent avoir comme objectif un accès à un niveau élevé de culture commune et à une formation qualifiante dans le service public. Le SNUipp demande leur maintien et leur développement pour répondre aux besoins dans le cadre d'un collège de la réussite de tous (+ questions de l'orientation des élèves par des commissions définies nationalement, des effectifs (15 maxi par division dans les EGPA), de dotations spécifiques, des horaires de service PE (18h) et spécificité des enseignants-éducés en EREA, des heures de synthèse et coordination, des formations spécialisées.)

Intégration de la SEGPA dans le collège, formations AIS pour des PLC, éventuelle évolution du statut des enseignants des écoles dans le second degré... ces questions doivent encore faire l'objet de débats approfondis dans le SNUipp et avec les autres syndicats de la FSU.

19. Les établissements et services

- La scolarisation au sein de ces établissements doit être assurée pour tous par des enseignants spécialisés publics en favorisant le plus possible l'intégration dans les écoles ordinaires grâce à la mise en place des aménagements et accompagnements nécessaires.
- Les établissements doivent bénéficier de moyens pour poursuivre leur transformation, pour la scolarisation de tous, pour plus d'intégration.
- Le développement des services de soins et d'éducation « à domicile » (SESSAD, SSEFIS, SAAIS) est indispensable pour la réussite de l'intégration.
- La question des horaires de service des enseignants, en prenant en compte les missions nouvelles de ces personnels (publics hétérogènes, synthèse, concertation, suivi individuel) doit être remise à plat.

20. Les auxiliaires de vie scolaire

Le SNUipp se prononce pour :

- Pérenniser ces dispositifs et de garantir par des textes clairs le fonctionnement de ce service (coordinateur, moyens de fonctionnements ; remplacement, frais de déplacement)

- Assurer la transparence dans l'attribution des AVS (critères,...)
- Professionnaliser la fonction et de mettre fin à la précarité et à l'absence de qualification liée au statut d'assistant d'éducation sous lequel sont recrutés les AVS
- Assurer une véritable formation et de faire reconnaître ce nouveau métier.

21. Les RASED : des missions à réaffirmer

Pour les RASED, le SNUipp réaffirme les revendications suivantes :

- Taille des secteurs d'intervention adaptée, et frais de déplacement intégralement pris en compte.
- Respect de la spécificité des interventions de chaque membre du réseau.
- Ancrage géographique sur un secteur défini pour chaque RASED en CTPD et des nominations administratives dans les écoles pour les personnels.
- Augmentation significative du nombre de postes spécialisés afin que les personnels puissent effectivement disposer de l'aide nécessaire au sein des écoles.

22. La santé et l'aide sociale

- Les besoins sociaux et médicaux des élèves doivent être pris en charge par l'Éducation nationale.
- Des assistantes sociales, des médecins et des infirmières scolaires doivent intervenir en nombre suffisant dans les écoles afin de permettre une couverture de tout le territoire, en particulier dans les zones rurales.

23. La formation spécialisée

- Le SNUipp propose la création d'un CAFIPEMF-AIS permettant d'avoir des référents de terrain, reconnus et pleinement associés à la formation.
- Possibilité pour les stagiaires CAPA-SH d'être déchargés complètement pendant une année pleine de formation, d'un volume au moins égal à 750 heures, afin de leur permettre d'assurer dans de bonnes conditions leur spécialisation sur un plan théorique, pratique et professionnel.
- Perspective assurée d'une reconnaissance universitaire,
- Droit effectif à la formation continue avec une garantie que les stagiaires soient remplacés sur leur poste.
- Un pilotage national au service d'une politique de formation volontariste, qui réponde aux besoins de recrutement de personnels spécialisés.

24. Psychologie scolaire

Pour couvrir les besoins en psychologues scolaires, le SNUipp revendique un recrutement interne et externe sur concours de Fonction Publique d'Etat : maintien du recrutement actuel parmi les enseignants (licence + 2 années pour l'obtention du Master 2 de psycho ouverture d'un concours externe après le master 2 de psychologie.

Dans les deux cas, le SNUipp demande une année supplémentaire de formation professionnelle :

connaissance du système éducatif, des différentes structures (RASED, CLIS, UPI, établissements spécialisés, SEGPA, structures de soin...) et des fonctionnements (cycles, procédures d'orientation...), formation au travail en équipe, à l'analyse des pratiques, préparation à la prise de fonction.

Ces exigences garantissent à la fois la reconnaissance professionnelle des psychologues de l'Education Nationale (même niveau de qualification) et la spécificité de l'exercice en milieu scolaire (une année supplémentaire).

25. Formation initiale des enseignants du premier degré

Après la création des IUFM qui voient la première année de formation (PE1) sous statut d'étudiant, à Lamoura, le SNUipp revendique 2 années de formation initiale rémunérées, une harmonisation nationale sur les contenus de formation, sur les modalités d'admission à l'IUFM et les modalités d'évaluation de la formation.

Il réaffirme la nécessité d'un véritable lien entre théorie et prise en compte des exigences professionnelles (stages plus nombreux), la reconnaissance universitaire des deux années de formation (maîtrise) et la prise en compte de la notion de travail d'équipe.

B - L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE, LES PERSONNELS...

1 - Cadre général

1.1. La mise en place de la LOLF

Le SNUipp avance un certain nombre d'exigences suite à la mise en œuvre, dans le pays, de la Loi Organique de Loi de Finance :

- Exigence de transparence
- Création d'une commission chargée de suivre la mise en place de la LOLF

Dans le même temps, il faut assurer la formation des militants et se préparer à intervenir au niveau régional et académique.

1.2. L'étape 2 de la décentralisation

À Lamoura, le SNUipp demande la péréquation des ressources permettant à l'état d'opérer de nouveaux transferts de responsabilités.

À Seignosse, face aux mesures de reconcentration au niveau des rectorats, au développement des groupements de communes, aux conséquences sur l'organisation du service public des projets de réseaux, du transfert de la compétence scolaire des communes vers un EPCI, il estimait que le syndicat se doit d'analyser les changements qui s'opèrent et définir avec les personnels et les usagers les orientations qui permettront de défendre, renforcer et améliorer le service public d'éducation en s'appuyant sur les principes d'égalité, de laïcité, de réussite de tous les élèves.

2 - Pour conquérir l'unité de la profession, mobiliser

2.1. Intégration des instituteurs dans les corps des PE ; unité de la profession ; déroulement de carrière

À Aubagne, les revendications concernant l'intégration des instituteurs dans les corps des professeurs des écoles sont déjà précisées :

Intégration de tous en 3 ans avec reconstitution de carrière, priorité étant donnée aux retraitables, Maintien des avantages liés à l'exercice dans le 1er degré : droit au logement, retraite à 55 ans.

Suppression de la hors classe, l'indice terminal de la hors classe devant devenir l'indice terminal de la carrière normale

Indice de début de carrière porté aux 2/3 de l'indice terminal

Refonte de la grille et du déroulement de carrière, avec accélération des rythmes d'avancement afin de permettre l'accès du dernier indice à tous. Un seul rythme d'avancement : le plus rapide pour tous

Le congrès de Lamoura les confirmera, en précisant que la retraite à 55 ans et le droit au logement doivent concerner y compris les PE sortant de l'IUFM Il se prononce contre les modalités de constitution du corps des PE : refus de la liste d'aptitude, du concours interne.

À Lille, tout en réaffirmant l'exigence d'une intégration rapide avec reconstitution de carrière, le congrès se prononce pour l'amélioration de la carrière des PE, la transformation de la hors classe, dans l'objectif de l'unification et de la reconstruction de la carrière des enseignants des écoles débouchant sur un corps à une classe, à 11 échelons avec une carrière cylindrique et un indice de fin de carrière à 780 accessible à tous les profs ayant une carrière complète.

Il demande l'intégration de tous les instituteurs avant leur départ en retraite, notamment ceux en situation fragile (intégration prise sur un contingent annuel supplémentaire).

À Tours, le congrès décide de tout mettre en œuvre pour relancer l'action :

- sur l'intégration de tous les instituteurs dans les corps des PE avec reconstitution de carrière par un plan d'accès qui ne soit fondé ni sur la liste d'aptitude, ni sur le concours, ni sur la prise en compte du mérite mais sur l'ancienneté
- pour l'ouverture de perspectives rapides pour l'amélioration de la carrière des PE : il décide de consulter la profession pour l'obtention d'un corps de professeur des écoles à 11 échelon avec un indice terminal 782 accessible à tous.

Enfin, à Seignosse, le SNUipp demande :

- La reconstitution de carrière pour tous ceux qui ont été intégrés ou vont l'être
- Il rappelle que l'objectif est l'obtention d'un corps des professeurs des écoles à une classe comportant 11 échelons, un corps cylindrique et non plus pyramidal, avec indice terminal 782 accessible par tous

Il se prononce pour une campagne de mobilisation avec pour objectif l'ouverture de négociations, dans

le cadre d'une démarche d'unification des carrières : Avancement unique pour tous, au rythme le plus rapide

Déblocage des « goulots d'étranglement » par l'extension de l'avancement unique au rythme le plus rapide pour tous et comme mesure d'urgence, par un élargissement des promotions

Dissociation évaluation/notation et suppression de la note dans les barèmes (notamment de promotion)

Relèvement des indices de début de carrière avec répercussion sur l'ensemble de la grille

Création d'une classe unique comportant 11 échelons, ce qui suppose la transformation de la hors-classe

Dans le même temps, le SNUipp se donnait un mandat d'étude pour promouvoir l'égalité hommes/femmes en matière de notation, de promotions et de salaires

Il est envisagé comme première étape la suppression d'échelon en début de carrière.

2.2. Mesures d'assimilation

À Aubagne, le SNUipp demande la péréquation pour les retraités avec leur intégration dans le tableau d'assimilation.

À Seignosse, le SNUipp revendique l'assimilation des pensions des instituteurs en 2007.

Il se dote d'un mandat d'étude sur la situation des instituteurs qui n'auront pas demandé leur intégration.

2.3. Logement de fonction

Le Congrès de Seignosse fait le constat des évolutions démographiques qui font que le problème du logement se pose dans des termes proches pour l'ensemble des agents de l'Etat.

Il demande l'extension du parc de logements réservés aux enseignants des écoles, et le maintien de la DSI pour les communes qui logent des PE.

3 - La reconnaissance des fonctions spécifiques

Le SNUipp condamne, à Lamoura, le principe de la NBI qui participe à la volonté politique d'accroître le régime des primes. Il se prononce au contraire, au Congrès de Vaulx-en-Velin, pour le principe des bonifications indiciaires.

Pour les enseignants ayant des fonctions particulières (directeurs, enseignants spécialisés, maîtres formateurs, psychologues), il avance la revendication d'améliorations dans trois dimensions : formation, conditions de travail, rémunérations (Lille). Il confirme alors le mandat de Vaulx-en-Velin en faveur de l'existence des bonifications indiciaires sans en fixer le niveau.

Il demande la transformation de la NBI en bonification indiciaire pour tous les personnels qui la perçoivent et son extension à ceux qui, à qualification égale ou exerçant la même fonction, en sont exclus, ainsi que l'intégration dans le salaire des compléments de rémunération (indemnités, NBI, ...).

À Tours, le SNUipp constate que les qualifications

et fonctions des missions spécifiques ne sont pas suffisamment reconnues. Il y a nécessité de prendre en compte ces demandes notamment au niveau de l'amélioration des conditions de travail. Les mesures de rémunérations prises au cours de ces dernières années sont le plus souvent de caractère indemnitaire et se traduisent par l'individualisation des rémunérations.

Le SNUipp revendique la transformation de ces régimes de rémunération : transformation des indemnités attribuées au titre de complément de rémunération et de la NBI en bonifications indiciaires.

Il décide de mettre à plat toutes les situations et de procéder rapidement à une synthèse.

Il exige l'indemnisation intégrale de leurs frais de déplacement de tous les personnels amenés à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions (fonctions itinérantes, stages), et la rémunération à un niveau équivalent à celui des titulaires de tous les personnels affectés à titre provisoire sur des postes spécialisés, chargés d'un intérim de direction ou faisant fonction.

Le congrès de Seignosse se prononce pour une prise en compte juste des spécificités professionnelles dans le cadre d'un mouvement d'unification. La reconnaissance des fonctions spécifiques passe par l'amélioration des conditions de travail, la formation des personnels AIS et PEIMF.

Il confirme les mandats précédents : les enseignants faisant fonction doivent pouvoir bénéficier des mêmes conditions de rémunération que les personnels titulaires. Transformation de toutes les indemnités autres que déplacement en bonification indiciaire.

Pour cela, le SNUipp se dote d'un mandat d'étude pour « mettre à plat » et définir la part de bonification indiciaire pour chaque situation.

4 - La direction et le fonctionnement de l'école

À Aubagne, le SNUipp affirme son opposition à la transformation des directeurs d'école en échelon hiérarchique supplémentaire et à la création d'un grade de chef d'établissement.

Le SNUipp rappelle qu'une gestion démocratique des écoles au sein desquelles le conseil des maîtres a la prééminence, est une des conditions de la transformation de la vie et du fonctionnement des écoles.

Le congrès se prononce pour :

Pas une école sans moyens de décharge de direction (une demi-décharge à partir de 5 classes, 1 à partir de 10 classes)

La mise en place d'un plan d'actions

La suppression de la liste d'aptitude

Le droit pour tous à une formation spécifique initiale et continue

Vaulx-en-Velin permet de préciser ces orientations : un meilleur partage des responsabilités, le renforcement du rôle et des attributions du conseil des mes

Pour la direction, le SNUipp revendique 1 jour de décharge pour 1 à 4 classes ; une demi-décharge pour 5 à 9 ; une décharge complète pour 10 et plus. Il demande l'allègement des tâches administratives et de secrétariat, la prise en charge par l'Éducation

nationale des moyens d'équipement et de fonctionnement, une aide juridique et garantie quant à la protection en cas de recours.

le SNUipp réaffirme que tout collègue doit pouvoir accéder à une direction d'école et se prononce pour la suppression de la liste d'aptitude et pour une formation spécifique initiale et continue.

À Tours le Congrès confirme sa demande de temps pour toutes les directions d'écoles, notamment pour les RPI : un temps de décharge spécifique pour la coordination par l'attribution de moyens supplémentaires.

Dans le même temps, il revendique :

du temps pour le travail en équipe

l'affirmation et la reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres, et la nécessité de modification des textes et de dégagement de temps institutionnel. la création d'emplois administratifs statutaires au niveau des écoles

une formation initiale et continue intégrant la formation au travail en équipe, la conduite de projet, la législation, la protection de l'enfance, ...

l'amélioration des conditions de rémunération pour toutes les directions sous forme de bonifications indiciaires.

Le congrès décide de poursuivre le débat autour de 2 questions :

la mise en réseau des écoles

la gestion de l'argent

Le Congrès de Seignosse confirme ces différents mandats (suppression de l'inscription sur liste d'aptitude, du temps supplémentaire pour la direction pour toutes les écoles avec un minimum d'une demi-journée, reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres comme l'instance de décision au sein de l'école, allègement des tâches administratives, création de postes administratifs...).

Il réaffirme la nécessité d'une dotation suffisante en équipements, du renforcement de la formation, de l'amélioration des bonifications indiciaires.

Le travail en équipe exige une nouvelle définition de la fonction « direction d'école », qui demande du temps de concertation pour le travail d'équipe.

Le Congrès décide de la poursuite du blocage administratif, et de l'organisation d'une réunion nationale pour faire le bilan de l'action et des propositions.

5 - Organisation de l'école et réseaux

À Aubagne, le congrès aborde le problème de l'école rurale.

La préservation du tissu scolaire rural est à replacer dans le cadre de la défense, de l'amélioration, du développement du service public d'éducation : nécessité d'élargir l'offre de scolarisation notamment pour les enfants d'âge maternel.

abaissement significatif des seuils de carte scolaire, accès facilité à des établissements de proximité, réduction des durées de transports scolaires.

Pour assurer un enseignement de proximité et de qualité aux élèves de l'ensemble du territoire, il y a nécessité de densifier les réseaux d'aide spécialisés, de développer les dispositifs contre l'isolement cul-

turel, l'aide aux classes transplantées, la dotation en équipements modernes.

Pour les ZEP, le SNUipp revendique la mise à disposition des ZEP et des zones sensibles de moyens supplémentaires significatifs :

intégrant la réalité des programmes sociaux sous la responsabilité première des équipes pédagogiques, permettant une amélioration des conditions de travail et d'enseignement pour favoriser la stabilisation des équipes de maîtres volontaires et expérimentés (effectifs, décharges de direction, remplacement des congés, plus de maîtres que de classes, moyens AIS, développement de la formation, ...)

À Seignosse, le SNUipp s'oppose :

à toute décision de regroupement d'écoles et à toute fermeture sous prétexte de rationalisation administrative ;

à la mise en place d'établissements publics du premier degré qui permettraient la disparition de l'école communale au profit d'un cadre intercommunal. à toute gestion des moyens en fonction des effectifs calculés au niveau des réseaux d'école.

à ce que le coordonnateur de réseau soit un super-directeur ou un sous-inspecteur

à toute atteinte à la situation des personnels et aux droits qu'ils ont acquis.

Il revendique :

un cahier des charges pour toutes les écoles afin que l'Etat assure la péréquation

pour les réseaux existants (type RRE ou RER, RPI, ...)

des moyens supplémentaires pour ces regroupements (décharge pour la coordination, dotations complémentaires pour compenser les surcoûts.)

d'éviter la constitution de regroupements trop importants

de préserver la spécificité de l'école maternelle en favorisant la création de sites scolaires préélémentaires.

6 - Des droits nouveaux, droits des personnels

6.1. Le temps de travail

L'objectif, à terme, de 18 h d'enseignement en présence des élèves, est affirmé dès le congrès d'Aubagne. Le congrès se prononce pour les 24 heures en présence des élèves dans l'immédiat.

À Lille, le SNUipp demande la déconnexion du temps d'enseignement des élèves de celui des enseignants : pas de diminution du temps scolaires, 26 heures pour les enfants, avec 18 heures d'enseignement pour les enseignants des écoles et un temps de concertation (3 h hebdomadaires) intégré dans le temps de service.

Les congrès de Tours et de Seignosse réaffirmeront le mandat de 18 heures hebdomadaires avec une étape à 24 (21h+ 3).

La revendication du « Plus de maîtres que de classes » doit permettre de déconnecter le temps de travail des maîtres et le temps de travail des enfants.

6.2. La mobilité

Le congrès de Lille veut développer les possibilités de mobilité professionnelle, de reconversion, de congés sabbatiques, et les rendre accessibles à tous.

Le congrès de Tours revendique :

la réactivation du dispositif « congés de mobilité » des mesures rendant attractives les diverses formes de mobilité

l'augmentation des possibilités de détachement dans les différents corps de l'enseignement et de la FP.

Celui de Seignosse demande :

le rétablissement et le développement des congés de formation professionnelle et de mobilité.

la création de dispositifs seconde carrière

la mobilité au sein de l'UE

la création de masters de l'enseignement, équivalence des qualifications et des diplômes, et incidences possibles en matière statutaire comme en matière de mobilité et notamment au niveau européen. Le SNUipp adopte un mandat d'étude sur ce sujet.

6.3. Temps partiel

Le congrès d'Aubagne souligne l'injustice du fractionnement du service (possible à 50 % seulement). Celui de Tours propose d'enrichir les possibilités de travailler à temps partiel : quart de temps, extension de la globalisation du mi-temps sur l'année scolaire.

Le congrès de Seignosse voit la mise en place du temps partiel de droit et sur autorisation selon différentes quotités à la rentrée 2004. Il revendique les recrutements nécessaires, souligne le problème de validations des périodes effectuées à temps partiel et demande la prise en compte spécifique des conditions particulières des collègues exerçant sur des rompus de temps partiel.

6.4. Formation tout au long de la vie, validation des acquis de l'expérience

À Tours, le congrès revendique la mise en oeuvre de dispositifs de validation des acquis de l'expérience professionnelle et permettant notamment l'acquisition des qualifications universitaires, maîtrise, DESS.

À Seignosse, il demande

La formation tout au long de la vie conçue comme un droit individuel garanti collectivement par la loi ; qui doit concerner dans les FP, titulaires et précaires

Ce droit doit s'exercer sur le temps de travail, sans se substituer à tout ou partie de la formation initiale ou continue

Nécessité d'un service public d'information, d'orientation et de la formation tout au long de la vie.

Le congrès engage une réflexion sur les déclinaisons possibles de ces nouveaux dispositifs dans notre secteur.

6.5. Frais professionnels

À Seignosse, le Congrès se saisit de la question des frais professionnels. Il demande la création d'un dispositif de prise en charge de ces dépenses professionnelles sous une forme que le SNUipp met à l'étude afin d'en faire rapidement la proposition à la profession.

Il réaffirme le droit au remboursement pour tous les personnels devant se déplacer dans le cadre de leur service (animations pédagogiques, stages...).

6.6. Droit à congé et aménagement de service

À Aubagne, le congrès demande :

Le développement de droits pour tous les personnels (congé parental),

L'allongement du congé de maternité à 20 semaines avec prise en compte particulière de périodes prénatales pour éviter le report sur congés maladie de la grossesse,

Le droit à report du congé prénatal en particulier pour les cas d'une naissance d'un troisième enfant, Le report du congé pré et post natal pour les naissances durant les congés.

La mise en place d'un droit à congé pour la mise en place des personnes dépendantes.

6.7. Droit des parents

Le Congrès d'Aubagne se penche sur la question du droit des parents d'élèves et des familles :

Le SNUipp dénonce le désengagement des responsabilités patronales de la couverture sociale des salariés vis-à-vis de leurs enfants. Il s'oppose au démantèlement de la branche famille du régime général, y compris sous couvert de l'instauration d'un droit social acquis.

Le SNUipp se prononce pour une politique active de qualification et d'emploi pour les femmes, pour une politique de développement des structures d'accueil des jeunes enfants de 0 à 2 ans.

Le congrès exige :

ouverture du droit à l'allocation familiale dès le 1er enfant et augmentation significative sans condition de ressource de la base de référence mensuelle avec un minimum de 1000 francs,

pour les enfants majeurs, la transformation de l'allocation familiale en revenu personnel jusqu'à l'accès à un emploi,

possibilité dans les faits de travailler à temps partiel, augmentation sensible du supplément familial, indexation sur le traitement brut,

développement d'une politique de logement social, remboursement de la contraception quel que soit le mode choisi,

développement de centres d'IVG donnant la garantie pour toutes les femmes de décider de leur maternité.

Pour les mères de trois enfants, le SNUipp revendique après 15 ans de services actifs et 25 ans d'ancienneté, la possibilité de bénéficier d'un traitement équivalent à la CPA en cas de travail à temps partiel.

7 – PEGC

Le SNUipp se prononce pour :

Une carrière pleinement revalorisée pour les PEGC, tous devant accéder à l'ensemble de l'échelle indiciaire (y compris à l'indice terminal 783)

Cette demande s'inscrit dans celle d'une revalorisation indiciaire générale avec une carrière cylindrique intégrant les actuelles hors-classes et classes exceptionnelles dans la carrière normale en 11 échelons.

Le SNUipp revendique

Une augmentation conséquente du nombre de promotions classe exceptionnelle, l'objectif étant de réaliser prochainement l'extinction de la hors classe ;

La réduction du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle (de 5 à 4 par suppression du 2ème) et de la durée de passage de ses échelons (ramenée à 3 ans), de manière à permettre l'accès à l'indice terminal 783 avant le départ à la retraite ;

Le retour, concernant les promotions de grade, à des règles d'accès nationales fondées essentiellement sur l'ancienneté de carrière ;

L'intégration dans le corps des certifiés par liste d'aptitude (avec reconstitution de carrière) pour tous les PEGC qui le souhaitent ;

La suppression de la clause du barrage statutaire des 7 ans pour l'accès à la hors classe des certifiés ;

La mise en extinction des corps PEGC, le corps de référence étant celui des certifiés, ce qui permettra l'intégration pour les actifs et l'assimilation pour les retraités ; cependant, dès 2007, avec l'extinction effective de la classe normale des PEGC, des mesures d'assimilation doivent concerner les PEGC retraités qui ont cessé leur activité avec le grade classe normale ;

Le rétablissement de la CPA selon les modalités antérieures au 1er janvier 2004.

8 - Enseignants hors de France

A venir

9- Action sociale, enseignants en difficulté

9.1. Action sociale

Le congrès de Tours souligne la nécessité de mettre en place un dispositif social qui prenne réellement en compte les aspirations des collègues et d'engager les négociations sur :

La mise en place d'un dispositif assurant une réelle médecine du travail et de prévention pour les personnels incluant des contrôles médicaux systématiques et réguliers.

La reconnaissance et l'extension de la liste des maladies professionnelles telles que notamment celles liées à l'exercice de notre métier.

La mise en place de structures de suivi des personnels en difficulté pour favoriser la poursuite d'une activité professionnelle.

Le développement des crédits et les dispositifs d'action sociale qui doivent être placés sous le contrôle paritaire.

À Seignosse, le SNUipp revendique le doublement des crédits d'action sociale du budget de l'Éducation nationale, pour que les crédits d'action sociale représentent, à terme, 3 % de la masse salariale.

Il se prononce pour un dispositif assurant une réelle médecine du travail en conformité avec le Code du travail.

9.2. Les enseignants en difficulté

Pour le mi-temps thérapeutique, le congrès d'Aubagne demande qu'il soit porté à plus d'un an et qu'en bénéficient les non titulaires et ceux qui ont épuisé leurs congés de maladie ordinaire. Il demande que les personnels à temps partiel en maladie retrouvent au-delà du troisième mois les droits accordés aux collègues à temps plein.

Le congrès demande une augmentation importante du nombre de postes en réemploi ou réadaptation qui ne doivent pas être pris sur les dotations départementales mais appartenir à un chapitre spécial. Il revendique la mise en place d'un service de médecine du travail capable de répondre aux besoins des enseignants.

À Tours, le SNUipp demande que le nombre d'emplois de réadaptation soit augmenté. Un niveau de 0,5% du nombre total de poste semble être un minimum incontournable. Les postes de réemploi pourraient être ainsi abondés.

Le SNUipp demande d'ouvrir de réelles modalités de reclassement telles que prévues par le décret du 6 mars 2000.

À Seignosse le SNUipp prend l'engagement de mener des campagnes pour faire prendre en compte les affections spécifiques pouvant toucher les enseignants des écoles (problèmes de voix, de dos). Il demande la mise en place dans chaque département d'une structure d'accueil, d'appui et de suivi dans le cadre du paritarisme ayant pour mission la gestion de la situation des personnels en difficulté.

9.3. Les personnels handicapés

Le SNUipp se prononce pour qu'une action volontariste à tous les niveaux : recrutement (non-discrimination, recrutement par voie contractuelle...), aménagement du poste de travail, temps partiel compensé, possibilité de bénéficier d'une aide humaine.

Il propose de rendre les locaux syndicaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et demande la mise en place d'un groupe de travail afin de rechercher les moyens d'y parvenir dans les délais les plus rapides possible (Seignosse).

10 - Aides éducateurs, assistants d'éducation

Seignosse : Initier avec l'ensemble des syndicats concernés, notamment de la FSU, réflexion et action sur situation et missions des personnels précaires intervenant dans les écoles, au titre des collectivités territoriales (CES, CEC, emplois jeunes, ...)

10.1. Aides éducateurs

Le Congrès de Lille est l'occasion, pour le SNUipp, d'aborder pour la première fois la question des emplois-jeunes.

Pour le SNUipp, la mise en place du plan « Emplois Jeunes » doit s'intégrer dans un dispositif plus large permettant de mettre un terme au chômage, à la précarité et à l'exclusion avec notamment la création d'emplois publics.

Il demande la transformation des emplois du dispositif en emplois publics stables.

Le SNUipp constate que le développement des missions de l'école laisse apparaître des tâches nouvelles au sein de l'école et la possibilité d'élargissement de l'équipe éducative avec des personnels Fonction Publique : accompagnement des enfants handicapés, gestion des locaux et matériels spécifiques pour les arts plastiques, le multimédia,...

Simultanément, Il y a nécessité d'accroître le nombre de maîtres par rapport au nombre de classes et réduire le temps d'enseignement des enseignants, le « plus d'adultes » ne pouvant se substituer eu « plus de maîtres ».

L'intervention de ces personnels doit constituer la poursuite de l'activité éducatrice, dans le respect de leurs droits de travailleurs (amplitude de la journée de travail, pause repas et moment de repos au cours de la journée :

Statut de droit public compatible avec la poursuite d'études universitaires ou les parcours de formation agréée,

Droit de s'absenter sans perte de salaire pour tout examen ou concours y compris la préparation de ceux-ci,

Salaire public supérieur au SMIC évoluant au cours de leur contrat,

Droit de muter d'un établissement ou école à l'autre, Création de commissions paritaires particulières sur la transparence du recrutement, de l'implantation, ... Le SNUipp met en chantier un vade-mecum « E-J »

Formation : chaque aide-éducateur doit pouvoir disposer d'une formation lui permettant d'une part d'assurer les missions qui lui sont confiées et d'autre part d'acquérir une qualification professionnelle débouchant sur un emploi dans l'éducation nationale, dans une des fonctions publiques ou ailleurs, en fonction de son choix.

Le coût de la formation doit être intégralement pris en charge par l'Etat au niveau national.

La formation doit être organisée sur le temps de travail.

Revendication de 450 heures de formation.

Syndicalisation : provisoirement, le SNUipp prend la décision de syndiquer les AE en fonction dans les écoles maternelles et élémentaires. À cet effet, le SNUipp crée un secteur identifié, permettant aux AE de se rencontrer, de débattre, d'avoir expression et publications spécifiques.

Le SNUipp propose que s'ouvre un débat au sein de la FSU avec les personnels concernés afin de juger de l'opportunité et des éventuelles modalités de création d'un syndicat regroupant les emplois-jeunes en exercice dans les établissements de l'enseignement, de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Le congrès de Tours précise les revendications pour

les AE : Création des postes de titulaires nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation et garantie qu'aucun AE ne se retrouve au chômage.

Transformation des emplois d'AE :

en emplois publics statutaires complémentaires des emplois d'enseignants dans les écoles avec formation qualifiante adéquate (informatique, BCD, ...) en emplois publics d'aide à la vie scolaire dans les écoles sur la base d'un statut comparable à celui de MI/SE qui leur permettrait de poursuivre des études grâce à un horaire aménagé en bénéficiant d'un statut de droit public avec tous les droits afférents et une rémunération correspondante.

Respect des droits acquis : priorité à la formation, 35 h hebdo dont formation, salaire décent et évolutif.

Avantages identiques aux personnels de ZEP.

Ouverture du droit au plein traitement pour les AE victimes d'accidents du travail.

Suppression des 3 jours de carence dans le cas des arrêts maladie.

Possibilité d'accéder à une formation quelle que soit la durée du contrat restant.

Statut de droit public à effet rétroactif pour les premiers embauchés y compris ceux qui ont quitté le dispositif, pour pouvoir valider leurs acquis professionnels et leur ouvrir la voie des concours internes de la Fonction Publique à égalité avec les autres personnels de statut public.

Garantie de pouvoir bénéficier d'une formation préparant à ces concours.

Opposition à la pérennisation d'un dispositif de personnels précaires (droit privé et CDD) et au recrutement de jeunes selon le même dispositif.

Le congrès de Seignosse constate que de nombreux jeunes ont contribué à faire émerger de nouveaux métiers (BCD, TICE, encadrement...) correspondant à de réels besoins dans les écoles. Le SNUipp décide de syndiquer les aides éducateurs et assistants d'éducation et de s'en donner les moyens. Il réaffirme et précise ses revendications : salaire évolutif les mêmes avantages que les personnels exerçant en ZEP.

l'ouverture du droit au plein traitement pour les aides éducateurs victimes d'accidents du travail.

La pérennisation des emplois d'aides éducateurs et leur transformation en postes statutaires

priorité absolue afin d'accéder à une formation quelle que soit la durée du contrat restant.

Validation des acquis de l'expérience (VAE) augmentation du nombre de places aux concours de 3ème voie

maintien en poste des aides éducateurs qui n'auraient pas trouvé de débouché

maintien et le renouvellement des conseils académiques pour les aides éducateurs

10.2. Les assistants d'éducation

Les assistants d'éducation, statut remplaçant celui d'emploi jeunes et de MI-SE apparaît avant le congrès de Seignosse. Ce dernier propose : de faire un état des lieux de la précarité dans les écoles (AE, contractuels de LV...)

de rechercher toutes les voies de titularisation pour

ces personnels précaires de revendiquer la mise en place d'instances paritaires pour les assistants d'éducation

11 - Les formateurs du premier degré

Le congrès de Seignosse a défini un certain nombre de revendications spécifiques aux formateurs du premier degré :

La question de la quantification et de la nature des différentes tâches exercées par les enseignants des écoles en service partagé est posée.

Le temps d'enseignement doit être identique à celui des professeurs issus du second degré (9 heures et non 13 h 30).

Le CAFIPEFM devrait être délivré au terme d'une formation de haut niveau, qui intégrerait des éléments universitaires et professionnels. Cette formation pourrait bénéficier d'une équivalence bac + 5 de type DESS.

En ce qui concerne les conseillers pédagogiques, le SNUipp continuera à travailler, avec eux, à améliorer leurs conditions de travail et leurs missions ainsi qu'à œuvrer à la reconnaissance de leur spécificité.

12 - Retraites : le dossier n'est pas clos

À Aubagne, le SNUipp a posé les bases de ses revendications concernant les retraites :

Financement du régime général basé sur la croissance de la production des richesses et de l'emploi, réforme de l'assiette des cotisations pour pénaliser les gestions spéculatives et favoriser les entreprises créant des emplois,

Maintien du régime des pensions de la PF financé par le budget de l'état,

Maintien de la péréquation, de la référence aux 37,5 annuités pour le droit à une pension à taux plein, du calcul de la pension sur l'indice terminal, amélioration des avantages familiaux, des validations de service et des conditions de réversion (augmentation du taux, création d'un minimum, pas de discrimination de sexe)

Répercussion sur les retraites des mesures acquises pour les instits et les PEGC en activité (péréquation)

Condamnation des inégalités entre des retraités ayant eu une même carrière et renvoi de la péréquation aux calendes grecques

Application de la péréquation pour les directeurs d'école retraités depuis septembre 90.

Rétablissement du principe « tout mois commencé doit être payé intégralement » pour les bénéficiaires des pension à jouissance différée

Le SNUipp mettra à l'étude :

Les conditions du maintien du droit à la retraite pour tous à 55 ans,

La prise en compte, sous forme de bonification, des services antérieurs à la titularisation (privé)

L'examen des conséquences des évolutions en cours (NBI).

Le SNUipp revendique la prise en compte proportionnelle des années de service actif quand la durée est inférieure à 15 ans.

À Lamoura, le SNUipp affirme la nécessité de

prendre à bras le corps les problèmes de la retraite en cherchant à établir les indispensables solidarités entre actifs et retraités, en s'attachant à la retraite à 55 ans propre à notre secteur, en nous opposant à l'allongement de la durée de cotisation, à l'atteinte au pouvoir d'achat des pensions.

Le congrès de Seignosse réaffirme quant à lui le droit à la pension à 60 ans (55 ans pour les services actifs) avec un taux de remplacement de 75 % du salaire des six derniers mois calculé sur la base de 37,5 annuités, la possibilité de partir en retraite le jour de la date anniversaire.

12.1. Salaires et fin de carrière

Le congrès de Tours

rappelle la demande d'intégration dans le traitement des primes et indemnités, la transformation de la NBI en bonification indiciaire, des majorations ou bonifications pour exercice dans les ZEP ou zones difficiles, la prise en compte des services effectués comme emploi-jeune avant l'entrée dans le corps des PE, la suppression des dernières zones de résidence.

revendique pour tous les enseignants du 1er degré le droit à la retraite à 55 ans dès le premier jour de la date anniversaire.

réaffirme sa volonté de mettre fin à l'injustice qui a frappé tous les instits partis en retraite sans avoir intégré le corps des PE

rappelle son exigence de publication du décret et des tableaux d'assimilation institi/PE.

Le congrès de Seignosse indique qu'agir sur l'évolution du montant du dernier salaire comme sur le taux de la pension, sera déterminant pour l'évolution du montant des pensions.

12.2. Droit des femmes et avantages familiaux

Possibilité pour les mères de un ou deux enfants de prendre leur retraite avec jouissance immédiate un an ou deux avant l'âge requis (Aubagne).

Maintien et le rétablissement des bonifications familiales

Mesures favorisant les conditions de travail et l'égalité dans les carrières entre hommes et femmes (Seignosse)

12.3. CPA

mise en place de nouvelles modalités de CPA permettant une véritable transition activité /retraite (Seignosse)

12.4. Pénibilité

possibilité de départ anticipé (type CFA), de cessation progressive, de bonifications d'annuités sans perte de rémunération (Seignosse)

12.5. Validation des années d'étude

Réouverture du dossier

Pré-recrutements validables (Seignosse)

12.6. Retraités

retour au principe de traitement continué avec péréquation et assimilation (Seignosse).

13 - Droits syndicaux

Les délégués du personnel doivent avoir les moyens de connaître les dossiers, de les préparer, de rendre compte de leurs mandats, d'organiser des heures d'information syndicale.

Le congrès refuse toute limitation du droit de grève, dénonce les projets en cours d'étude sur la limitation de ce droit dans les services publics, demande l'abrogation immédiate de l'amendement Lamassoure (30ème indivisible).

Le congrès revendique le recours à un paritarisme véritable.

Il se prononce pour le droit de vote pour tous les personnels stagiaires comme titulaires, l'abrogation de la notion de voix prépondérante, l'extension du contrôle paritaire à l'ensemble des questions de gestion individuelle, la formation des personnels, la gestion démocratique du système éducatif.

La composition des groupes de travail doit être à l'image des commissions paritaires.

14 - Protection sociale : pour une politique de santé solidaire

À Lamoura, le SNUipp ne prône pas le statu quo pour la Sécurité sociale. Il faut développer la protection sociale, refondre son financement pour préserver et renforcer cet acquis.

En ce qui concerne les mutuelles, le SNUipp estime qu'il doit plus investir le champ du social en participant pleinement à la vie et au développement des mouvements mutualistes. La participation du SNUipp aux comités départementaux et nationaux des oeuvres sociales, des CHS, rendent les collaborations indispensables entre ces mouvements et notre syndicat.

Le congrès d'Aubagne est l'occasion pour le SNUipp de réaffirmer son attachement aux objectifs fondateurs de la protection sociale :

assurer à tous un égal accès à des soins de qualité garantissant l'assurance d'une retraite suffisante pouvoir élever et éduquer ses enfants dans des conditions matérielles favorables.

Le congrès s'oppose aux mesures préconisées par le premier ministre de l'époque (extension du secteur à honoraires libres, contribution des assurés sociaux et des mutuelles en augmentation, introduction de la concurrence par la légalisation des compagnies d'assurance et des groupes financiers dans le domaine de la santé, des retraites et de la vieillesse, diminution de la part de l'état au niveau des retraites complémentaires, mise en difficulté du secteur hospitalier public...).

Le congrès demande de supprimer le secteur privé dans l'hôpital public et la rémunération à l'acte dans les cliniques privées.

Il affirme que le risque de dépendance est un risque social qui doit relever du régime de protection sociale obligatoire et dénonce l'insuffisance criante des services sociaux pour les fonctionnaires, singulièrement pour ceux de l'EN.

Le SNUipp exige une protection sociale de haut niveau pour tous.

Le SNUipp revendique l'exclusion des assurances privées et l'exclusivité des mutuelles.

Le congrès refuse la CSG.

Il se prononce pour un financement élargi qui doit reposer sur deux choix :

rattraper les pertes et améliorer le pouvoir d'achat, développer une politique de création d'emplois.

Le congrès dénonce les délocalisations, exige le paiement des dettes patronales et les charges revenant à l'état. D'autres possibilités de ressources existent : contribution des revenus financiers, suppression des exonérations pour les entreprises, redéploiement de la part salariale et patronale, élargissement de l'assiette de cotisation des entreprises, prise en compte de la valeur ajoutée créée par les entreprises.

Le congrès affirme que la gestion de la sécu doit revenir aux représentants des assurés sociaux démocratiquement élus.

À Seignosse, le SNUipp se prononce pour une autre répartition des richesses produites, une politique de plein emploi, l'augmentation des salaires qui sont autant de conditions pour l'équilibre de notre système de protection sociale.

15 – Développer, transformer le service public laïque d'éducation

15.1. Ecole publique, laïque et gratuite

À Aubagne, le SNUipp énonce ses positions pour l'école laïque :

Abrogation des accords Lang/Cloupet, de toutes les lois anti-laïques.

Dénonciation de toute conception qui tend à considérer l'enseignement privé et patronal comme une composante du service d'éducation.

Opposition au projet d'élargissement du financement des établissements privés par les collectivités territoriales (abrogation de l'article 69 de la loi Falloux).

Exigence de l'unicité et du caractère national des programmes, du maintien de la responsabilité de l'état pour la collation des grades et des diplômes.

Il porte une appréciation critique de l'éclatement en trois secteurs du ministère de l'Éducation Nationale (enseignement scolaire, université, enseignement technologique) qui peut porter un coup à la continuité et la cohérence du service public.

15.2. Améliorer les conditions d'enseignement

Au congrès d'Aubagne, le SNUipp se propose d'établir un livre blanc sur l'état des locaux scolaires et des équipements mis à disposition des enseignants et des élèves.

Il propose d'agir pour obtenir des plans de construction, d'amélioration, d'aménagement des locaux scolaires : locaux, dortoirs, cours d'école, salles de repas, matériel pédagogique, outils de gestion, informatique, bureautique, télématique, ...

Il revendique des enseignants supplémentaires pour accompagner ces aménagements (BCD, informatique, ...), du personnel spécialisé dans le domaine social et de la santé.

Il demande l'augmentation des crédits et des interventions pédagogiques et engage la réflexion sur : la nécessité de fixer nationalement un budget/élève minimal, par commune, la possibilité d'insérer dans le budget de l'EN cette dotation minimale à verser aux communes, une aide allouée pour faciliter les actions culturelles.

Le SNUipp s'oppose aux sources de financement privé, y compris par le biais du partenariat.

Le SNUipp estime que l'effectif maximum doit être de 25 élèves par classe, moins dans les classes à plusieurs cours, dans les zones difficiles, les zones rurales, les sections de petits qui devraient ne comporter que 15 élèves.

Il demande un abaissement rapide des effectifs à 12 élèves pour les classes spécialisées, un allègement des effectifs pour les classes qui accueillent les enfants handicapés.

Il y a nécessité de dégager les moyens nécessaires pour assurer dans de bonnes conditions le remplacement des maîtres indisponibles. Le nombre de TR doit être au moins égal à 10 % du nombre total de postes.

16 – Pour une fonction publique rénovée et revalorisée

16.1. Reconstruction de la grille

Maintenir l'unité de l'ensemble des agents dans une fonction publique de corps avec sa grille indiciaire. Garder à la grille sa double fonction : permettre le classement des corps, grades et emplois et être la base de calcul de toutes les rémunérations et pensions.

Condammation de toutes les mesures qui tendent à lier les rémunérations avec l'emploi exercé, le recours aux primes, l'individualisation des salaires. Dénonciation de la NBI.

Dénonciation du protocole Durafour qui met en cause les qualifications, individualise la gestion et les modes de rémunération des fonctionnaires.

Rétablissement de l'indice 100 comme base indiciaire permettant de garantir le salaire minimum dans la fonction publique, le minimum de retraite, la stricte proportionnalité de la rémunération ou de la retraite.

Maintien de la liaison entre qualification, recrutement et rémunération.

Permettre une réelle revalorisation de l'ensemble des catégories en plus de celle découlant de l'augmentation du salaire minimum par la prise en compte :

de l'élévation du niveau de recrutement, de l'évolution des métiers et des nouvelles qualifications et acquis professionnels indispensables au cours des carrières

Reconstruction d'une nouvelle grille fondée sur le maintien des garanties statutaires, la reconnaissance des qualifications, la diminution du nombre de catégories, ... (Aubagne)

16.2. Pouvoir d'achat

Revendication d'une politique salariale fondée sur le maintien et la progression du pouvoir d'achat.

Indexation du traitement de base sur les prix, Mesure immédiate de rattrapage des pertes subies dans les années antérieures; salaire minimum de la FP porté à 7000 Francs.

Mesure uniforme de 40 points

Hausse de 5 % de la valeur indiciaire du point Arrêt de tout recours à l'auxiliaire. (Aubagne)

17 – Syndicalisme

17.1. Place des femmes

Alors que instits et PE sont à 75 % des femmes, la vie syndicale est majoritairement prise en charge par des hommes. Cela est la conséquence de difficultés spécifiques des femmes, de leur place, de leur statut dans notre société.

Le SNUipp doit mettre en oeuvre un dispositif visant à modifier cette situation.

Objectif : représentation des femmes au moins égale à celle des hommes.

Il propose la création d'un observatoire de l'évolution des rapports hommes/femmes dans la composition des directions afin d'engager une politique volontariste. (Vaulx-en-Velin)

17.2. Réalité professionnelle

À Lille, le SNUipp affirme son attachement à un syndicalisme qui regroupe la profession. Cela suppose :

de partir des contradictions pour y apporter notre analyse, pour créer une dynamique collective qui fera du syndicalisme un contre-pouvoir et une composante essentielle de la démocratie.

de défendre le principe d'un lien permanent avec la profession. La qualité de cette relation dépend des structures locales et départementales mais aussi de choix syndicaux : implication du plus grand nombre, éclairage extérieur, indépendance, pratique des infos syndicales qui associent tous les collègues, approches multiples des réalités professionnelles diverses (IMF, AIS, ...) sans s'enfermer dans des rigides approches catégorielles.

de rechercher la démocratie directe, avec le va-et-vient entre local, départemental et national. Le SNUipp doit partir de la base en fédérant les initiatives locales.

que les prises de position et décisions issues des AG soient prises en compte pour arrêter les positions du SNUipp

Le SNUipp propose la réhabilitation de la lutte collective et la démocratie dans l'action.

Le SNUipp impulse les réunions, met l'information à disposition de tous.

Dans les mobilisations interprofessionnelles, il cherche à consolider les liens interprofessionnels et intersyndicaux

Lors des consultations de la profession, il s'attache à faire apparaître les enjeux, l'intérêt des réponses et veiller à la restitution des résultats.

Il fait circuler l'information, en assure la transparence, organise les consultations en donnant tous les

éléments du débat.

Il cible dans sa presse quelques débats sous forme de rubriques régulières.

Il cherche à réunir les conditions de l'unité, tout en menant le débat, sans préalable. Cette recherche permanente d'unité ne s'oppose pas à une prise de responsabilité propre ; l'unité implique la confrontation des idées dans et hors de la profession pour élaborer une transformation substantielle du service public.

C – DROITS ET LIBERTÉS

1 - La place des femmes dans la société et dans le syndicat

- Égalité dans le travail et dans la société – création d'une commission droits des femmes – participation aux Intersyndicales femmes dans les départements et aux journées intersyndicales au plan national
- La représentation des femmes dans les instances du syndicat n'est pas à l'image de leur engagement militant.
- Le SNUipp s'attache à analyser les mécanismes qui conduisent à cette situation et à la corriger avec des mesures qui doivent mêler incitatif et contraignant.

2 - Immigration

Toute réflexion sur l'immigration oblige à une redéfinition des rapports Nord/Sud et une nouvelle politique rompant avec le dogme de la fermeture des frontières.

- Régularisation de tous les sans-papiers et rétablissement du droit d'asile dans le sens le plus large
- Droit de vote aux élections locales
- La réglementation quant à l'entrée et au séjour des étrangers ne peut se concevoir que dans le plus strict respect des conventions internationales.

3 - Laïcité

Notre attachement aux valeurs de la laïcité se manifeste au quotidien dans la classe. Nous y construisons avec nos élèves, dans le cadre de la mixité, le « vivre ensemble », le respect de l'autre, la tolérance et le dialogue, les valeurs d'égalité, de solidarité. Rempart contre les dérives communautaristes et les intrusions marchandes

- Unification du système d'enseignement au sein d'un service public et laïque renoué pour lequel seraient réservés exclusivement des fonds publics
- La loi adoptée sur les signes ostensibles ne règle rien sur le fond
- Abrogation des lois anti-laïques, du statut scolaire d'Alsace Moselle.
- Abrogation du régime concordataire en Guyane.

4 - Discriminations

- Le SNUipp s'engage avec la FSU dans la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. La situation dans de nombreux pays est particulièrement préoccupante. En France, même si des avancées ont eu lieu ces dernières années, le SNUipp souhaite le vote d'une loi pénalisant les propos ou les actes homophobes et

revendique l'égalité complète de tous et toutes face à la loi.

- Le SNUipp souhaite que la formation des personnels intègre de manière volontariste cette dimension, et qu'elle se retrouve au travers des programmes officiels dans une réelle éducation au respect des différences ainsi que dans une vraie éducation aux sexualités.
- Le SNUipp défend les personnels victimes de discrimination et soutient les associations qui luttent contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.
- Création d'une commission LGBT.

5 - Les politiques sécuritaires

Nous sommes confrontés, aujourd'hui au développement de politiques sécuritaires qui viennent affaiblir les droits et libertés et se substituer aux politiques de prévention et d'éducation, de réduction des inégalités et de justice sociale.

- Primauté de l'éducatif sur le répressif
- Retrait de toutes les lois jugées dangereuses et liberticides — PERBEN I et II – Sarkozy – CESE-DA.
- Participation aux initiatives unitaires en charge de ces mobilisations (CNU, RESF...).
- Refus des procédures judiciaires engagées à l'encontre des militants syndicaux — inscription sur le fichier des empreintes génétiques...
- Dénonciation des conditions de détention inhumaines et dégradantes. Respect des droits des détenus.

6 - Syndicalisme et mondialisation

L'éducation n'est pas épargnée par les grandes problématiques posées par la mondialisation. S'opposer aux mécanismes actuels de la mondialisation, c'est avancer des alternatives fondées sur une autre régulation de l'économie et des échanges, sur une autre répartition des richesses, sur le respect des droits de l'homme, de la diversité culturelle, de la supériorité des normes sociales et environnementales par rapport aux règles du commerce et à la loi du profit.

- Le SNUipp s'oppose aux mécanismes actuels de la mondialisation, participe avec la FSU, à la construction d'alternatives portées par le mouvement syndical international et le mouvement alter.
- Le SNUipp poursuivra son engagement pour une autre mondialisation, en y apportant sa propre expérience professionnelle et syndicale, basé sur la justice sociale et la défense des droits fondamentaux en développant notamment l'information en direction des personnels. Il cherchera à assurer le maximum de participation des personnels aux forums sociaux comme aux rendez-vous de mobilisations altermondialistes. Il cherchera à y impliquer de plus en plus les organisations syndicales européennes et plus particulièrement l'Internationale de l'Éducation.
- C'est une responsabilité majeure pour le mouvement syndical et plus largement le mouvement social que d'apporter des réponses : pour une construction européenne sociale et démocratique, pour le droit à une éducation de qualité partout dans le monde, pour annuler la dette et mettre en œuvre

une vraie politique de développement, pour un développement durable, pour le droit à la santé, pour des institutions internationales au fonctionnement plus transparent et démocratique.

7 - Le SNUipp et le mouvement syndical international

- Le SNUipp est membre de l'IE, du CSEE, du CSFEF. Il participe aux activités de ces structures. En application des décisions prises lors du dernier congrès fédéral, il co-anime le secteur international de la FSU. Les relations du SNUipp avec les ONG se développent autour de campagnes liées le plus souvent à la question des droits civils, politiques, économiques et sociaux — campagne mondiale pour l'Éducation, Journée mondiale contre la peine de mort.
- Le SNUipp participe aux campagnes de l'Internationale de l'Éducation pour la défense des droits des personnes.
- Le SNUipp exprime son profond désaccord au Traité constitutionnel.

Modifications statutaires. Propositions du Conseil National au congrès national du Snuipp de Nevers.

Les propositions statutaires suivantes adoptées par le Conseil National des 15 et 16 mars sont soumises au Congrès National.

1- La première modification supprime dans l'article 1 des statuts la référence du réemploi et de la réadaptation (ces deux situations n'existeront plus à la rentrée 2007) comme exemple de sections spécifiques du Snuipp.

2- La seconde modification allonge le délai entre le congrès et la consultation des syndiqués qui suit. Actuellement de 2 mois, ce délai est porté à 6 mois maximum dans les paragraphes 2 et 3 de l'article 19. En effet, lorsque le congrès se déroule en juin le délai de deux mois n'est pas applicable.

3- La troisième modification institue un règlement électoral. Il est ajouté à la fin du 3ème paragraphe de l'article 19, la phrase suivante : « *L'organisation du vote des syndiqués est précisée par un règlement électoral arrêté par le Conseil National* ». Ce règlement précisera conditions de participation au scrutin et les modalités de présentation des textes.

4- La quatrième modification supprime le paragraphe de l'article 19, la référence aux signataires des textes de tendances que le règlement électoral précisera.

Les statuts du Snuipp avec les propositions de modifications sont consultables sur l'intranet.

